

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 112 (1976)
Heft: 18

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 20.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

18

Montreux, le 21 mai 1976

éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

1172

et bulletin corporatif



Photo Doris Vogt

VOUS !!! PÉDAGOGUES...

OFFREZ-LEUR

un de leurs plus beaux souvenirs d'enfance

**LEUR COURSE D'ÉCOLE
AU
GORNERGRAT-ZERMATT**

avec coucher et lever du soleil sur le Cervin

Fr. 22.— par personne et par jour en demi-pension et petit déjeuner.

Logement en dortoir.

Souper aux chandelles.

Pour permettre la participation de chacun de vos élèves, certains étant financièrement désavantagés, **nous vous offrons pour 10 élèves le onzième gratuit.**

Renseignements et réservations :

M. Dupart - Hotel Gornergrat-Kulm - 3920 **Zermatt** - Tél. (028) 7 72 19

Sommaire

ÉDITORIAL

Séminaire de Chexbres 459

COMITÉ CENTRAL

Rapport financier SPR 1975 460

Le village Pestalozzi 462

La chronique du groupe de réflexion SPR 462

Informations CMOPE 463

VAUD

Fonds de prévoyance SPV 464

GENÈVE

Rapport d'activité 1975/76 465

Convocation 465

Rapport financier 1975/76 467

La fusion AMSEP-SPG 468

N'importe quoi 469

CIA et référendum 476

Haro sur le baudet 477

Handicapés 477

DOSSIER « JEUNESSE ET ÉCONOMIE »

Concours : « L'économie suisse vue par les jeunes » 471

JURA

Assemblée des délégués SEB 480

Le système 480

Centre d'information SPJ 481

J'ai retenu de mes lectures 481

Au Centre de perfectionnement 482

Examens d'aptitude 482

FRIBOURG

L'Office cantonal du matériel scolaire 483

VALAIS

Programme d'activité AEPSVR 484

Age de fin de scolarité 484

DIVERS

Au cinéma en Suisse romande 485

CDIP 486

Stages de céramique 487

Service de placements SPR 487

Attention à l'hypertension ! 487

éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin corporatif (numéros pairs) :
François BOURQUIN, case postale 445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs) :
Jean-Claude BADOUX, En Collonges, 1093 La Conversion-sur-Lutry.

Comité de rédaction (numéros impairs) :

Lisette Badoux, ch. des Cèdres 9, 1004 Lausanne.

René Blind, 1605 Chexbres.

Henri Porchet, 1166 Perroy.

Administration, abonnements et annonces : **IMPRIMERIE CORBAZ S.A.**, 1820 Montreux, av. des Planches 22, tél. (021) 62 47 62. Chèques postaux 18 - 3 79.

Prix de l'abonnement annuel :

Suisse Fr. 35.— ; étranger Fr. 45.—.

JEUNESSE ET ÉCONOMIE, CHEXBRES 1976

Trois types d'informations pour une tentative d'explication

Une centaine de personnes — affluence record d'ailleurs — se pressaient les 7 et 8 mai derniers à Chexbres pour y suivre le séminaire organisé par la commission Jeunesse et Economie « Récession et relance de l'économie suisse ». Fidèle à son objectif, favoriser le dialogue entre les milieux économiques et ceux de l'enseignement, la commission conviait son auditoire à l'étude d'un thème parfaitement centré sur l'actualité.

1) SENSIBILISATION, RAPPEL DE QUELQUES ÉLÉMENTS

Quelques journalistes de la radio et de la TV rappelèrent tout d'abord les données essentielles du problème : crise, chômage, les problèmes du système monétaire international, le galop du franc suisse.

2) UNE EXPLICATION DES CAUSES DE LA RÉCESSION ACTUELLE

Par un exposé d'une haute technicité, le professeur Jean-Louis Juvet de l'Université de Neuchâtel a tenté de démontrer les mécanismes régissant le système monétaire international, un système bien malade pour ne pas dire moribond. La position de M. Juvet quant à la responsabilité des banques centrales et plus particulièrement celle de la BNS dans la montée vertigineuse de notre franc, bien que connue, n'en a pas moins fortement impressionné l'auditoire. En outre, il a tenu à rappeler que les industries suisses n'avaient aucun retard technologique et que les commandes étaient réelles ; pour réaliser ces commandes, nos entreprises devront de plus en plus produire à l'étranger, là où la monnaie est moins forte et permet une véritable concurrence. Enfin, l'orateur s'est livré à quelques prévisions fort pessimistes dans l'hypothèse où notre monnaie ne serait pas ramenée à un niveau plus raisonnable :

- ralentissement voire arrêt de la recherche et des investissements des entreprises suisses ;
- diminution des rendements fiscaux de ces mêmes entreprises donc augmentation très importante des impôts ou encore diminution draconienne des prestations des pouvoirs publics.

3) DE LA THÉORIE À LA PRATIQUE

Il appartenait au professeur Maurice Rohrer de Genève le redoutable honneur de démontrer qu'il était possible d'enseigner les notions fort complexes qui président aux destinées de l'économie mondiale. Après avoir relevé la nécessité d'apprendre à raisonner en fonction des mécanismes fondamentaux, la nécessité aussi de motiver les élèves et enfin celle de relativiser l'ensemble des phénomènes en tenant compte des incertitudes, M. Rohrer a proposé à son auditoire quelques canevas de leçons.

On peut aussi affirmer que son exposé a permis une meilleure compréhension des mécanismes cités durant ces deux journées.

En conclusion provisoire, on peut estimer que le XVI^e séminaire de Chexbres a contribué, une fois de plus, à sensibiliser les enseignants à la nécessité de promouvoir l'enseignement de l'économie à l'école. Nous reviendrons cet automne et en détail sur cette manifestation (voir « Educateur » N° 32/1976).

F. Bourquin.

RAPPORT FINANCIER SPR 1975

I Comptes SPR

1. Caisse générale

Pertes et profits (résumé)	Doit	Avoir
Cotisations		98 542.—
Assurances (commission)		49.—
Intérêts divers		1 161.95
Remboursement impôt anticipé		478.20
Comité central : honoraires et séances	29 163.50	
Administration générale	12 617.65	
Assemblées diverses et délégations	20 909.60	
Commissions	22 021.25	
Assemblée des délégués	2 940.20	
Subventions et cotisations	10 248.80	
Augmentation	2 330.15	
	100 231.15	100 231.15

2. Caisse de secours

Intérêts ./ droits de garde		1 214.45
Remboursement impôt anticipé		434.70
Secours	2 075.—	
Diminution		425.85
	2 075.—	2 075.—

3. Fonds activités pédagogiques

Cotisations		30 790.—
Intérêts		490.80
Remboursement impôt anticipé		97.50
CIRCE, CORMEP	3 849.20	
Education permanente	6 449.30	
Séminaires SLV/FIAI/CMOPE	2 439.80	
Commissions et études diverses	2 942.70	
Augmentation	15 697.30	
	31 378.30	31 378.30

4. Fonds du Congrès

Cotisation		12 316.—
Intérêts		401.—
Remboursement impôt anticipé		191.10
Recettes diverses		748.10
Congrès 1974, divers	2 716.40	
Augmentation	10 939.80	
	13 656.20	13 656.20

Bilan SPR au 31 décembre 1975

	Actif	Passif
Caisse	26.15	
Chèques postaux	42 324.87	
Livrets de dépôts	65 901.30	
Titres	38 000.—	
Prêts	5 000.—	
Débiteurs	17 867.40	
Caisse générale		68 015.52
Caisse de secours		45 817.20
Fonds activités pédagogiques		33 842.70
Fonds du Congrès		21 444.30
	169 119.72	169 119.72

II Educateur

Pertes et profits (résumé)

	Doit	Avoir
Abonnements sections		149 676.—
Individuels		12 058.25
Publicité		52 857.35
Intérêts		575.35
Remboursement impôt anticipé		76.30
Impression	160 929.55	
Clichés-dessins	14 238.95	
Honoraires rédacteurs et collaborateurs	23 432.10	
Commission	229.—	
Administration	15 221.65	
Augmentation	1 192.—	
	215 243.25	215 243.25

Bilan au 31 décembre 1975

	Actif	Passif
Chèques postaux	960.13	
Livrets de dépôts	22 303.75	
Débiteurs	17 040.—	
Fortune pour balance		40 303.88
	40 303.88	40 303.88

III Guilde de documentation

Pertes et profits (résumé)

	Doit	Avoir
Ventes		151 583.30
Intérêts		1 049.20
Remboursement de l'impôt anticipé		597.30
Plus-value sur matériel		4 000.—
Impression	111 261.—	
Ports et taxes CCP, assurance	3 909.20	
Fournitures diverses	2 348.15	
Commission Guilde	567.90	
Administration générale	1 729.30	
Honoraires (administration et collaborateurs)	27 526.—	
Augmentation	9 888.25	
	157 229.80	157 229.80

Bilan au 31 décembre 1975

	Actif	Passif
Chèques postaux	15 147.66	
Livrets de dépôts	21 447.45	
Matériel	111 000.—	
Fortune pour balance		147 595.11
	147 595.11	147 595.11

IV Effectif de la SPR

FRIBOURG	530
GENÈVE	800
JURA BERNOIS	1 184
NEUCHÂTEL	378
VALAIS	570
VAUD	2 684
TOTAL	6 146

Lausanne, le 30 avril 1976.

Le Comité central SPR.

V Vérification des comptes 1975

Réunis à Lausanne le 5 mai 1976, les vérificateurs ont procédé à de nombreux pointages dans les livres de la caisse générale SPR et des caisses annexes, de l'« Educateur », de la Guilde de documentation et du Congrès de Genève.

Ils ont également examiné les bouclements. Toutes les pièces contrôlées correspondent exactement aux sommes portées en compte. Aucune erreur n'est apparue.

La commission propose donc à l'assemblée de donner décharge au caissier pour les comptes de 1975 en le remerciant chaleureusement pour leur tenue et leur présentation.

Lausanne, le 5 mai 1976.

Les vérificateurs : R. Dyens, B. von Allmen, J.-A. Girard.

La nouvelle boîte de couleurs opaques

Pelikan

- consiste en une matière plastique incassable et indéformable
- est donc à l'abri de la rouille
- possède de nouvelles coupelles à bords antigouttes (empêchant la couleur de déborder et faciles à remplacer)
- est munie d'un porte-pinceau inédit
- plait par sa forme moderne

Günther Wagner AG,
Pelikan-Werk, 8060 Zurich



Les chemins de fer MARTIGNY - CHATELARD et MARTIGNY - ORSIÈRES

vous proposent de nombreux buts pour promenades scolaires et circuits pédestres

Salvan — Les Marécottes — La Creusaz
Le Trétien — Finhaut
Barrage d'Emosson — Chamonix — Mer de
glace par le chemin de fer du Montenvers

Verbier — Fionnay — Mauvoisin — Champex
La Fouly — Ferret
Vallée d'Aoste par le tunnel du Grand-Saint-
Bernard

Réductions pour les écoles.

Renseignements : Direction MC-MO, 1920 Martigny 1. Téléphone (026) 2 20 61.
Service automobile MO, 1937 Orsières. Téléphone (026) 4 11 43.

Le village Pestalozzi a fêté ses trente ans

C'est le 28 avril 1946 en effet que fut posée la première pierre du village qui allait, au cours des années, accueillir des centaines d'enfants déshérités. C'est l'écrivain zurichois Robert Corti qui lança l'idée, qui remporta d'emblée un écho enthousiaste dans tout le pays.

Trente ans après, le village Pestalozzi poursuit son œuvre humanitaire. Ce ne sont plus des orphelins de guerre, mais des cas sociaux, ou des réfugiés venus de Hongrie, de Corée, du Tibet, du Vietnam, de l'Inde... Au total 230 enfants, provenant de onze nations, fraternellement mêlés pour les loisirs, les jeux, le sport, la musique.

En cette journée anniversaire du 28 avril 1976, c'est Ernest Bille, directeur ad interim, qui nous a fait les honneurs du village. Comme on peut l'imaginer, les problèmes ne manquent pas, ne serait-ce que ce budget annuel de quatre à cinq millions, entièrement couvert par la générosité : dix mille parrainages, des dons, des legs... Un vrai miracle, dont l'animateur des campagnes financières, M. Werner Geissberger, nous parle avec émotion ; il m'a chargé d'un message de gratitude à l'intention des classes et des écoliers romands, qui apportent leur collaboration bénévole.

Une certaine presse s'est étonnée de l'obligation (condition posée par certains gouvernements) faite aux jeunes formés à Trogen de retourner dans leur pays au terme de leurs études ou de leur apprentissage. Mais ne doit-on pas au contraire se réjouir de cette forme d'aide technique apportée aux pays affaiblis par la guerre ?

La plus belle leçon du village Pestalozzi m'a paru être celle de la tolérance religieuse. Alors qu'en maints pays on assiste à de sanglants affrontements, les diverses confessions cohabitent ici dans le respect mutuel. Mieux encore, les élèves sont instruits sur les origines et les principes des différentes idéologies.

Une autre remarque, que nous avons faite à Trogen est l'expression sereine et heureuse de ces enfants et de ces adolescents. Et pourtant plusieurs d'entre eux ont vécu les bombardements, les camps de réfugiés, les pillages et les massacres.

« Ile de paix dans un monde troublé » ont affirmé les orateurs de cette journée commémorative, le village Pestalozzi poursuit sa belle mission humanitaire. Comme le fit Pestalozzi au lendemain des guerres de 1798, les enfants, victimes innocentes des folies humaines, réapprennent ici la confiance et le respect d'autrui.

Des messages de confiance et d'amitié de M. Arthur Bill, directeur du village

de 1946 à 1973, et de M. Georges Panchaud, président du Conseil de fondation, ont été lus au cours d'une modeste céré-

monie, encadrée de jeux et de chants de circonstance.

A. P.

LA CHRONIQUE DU GROUPE DE RÉFLEXION SPR

Mode et pédagogie

Il y a une mode pédagogique. C'est normal dans une activité qui végète encore à un stade nettement infrascientifique. Ces dernières années, on a lancé la mode du travail par groupes, ou TPG, jadis pratiqué, d'une manière harmonieuse, par tous les enseignants intelligents, mais aujourd'hui recommandé comme le nec plus ultra. « Nous ne voulons plus de ces classes silencieuses et mortes, où les élèves, isolés de leurs camarades, sont comme des emmurés vifs... »

Alors, on travaille par groupes. A tout propos. Et cela donne, bien entendu, des classes bruyantes, dont les enseignants s'échappent, à la fin des cours, avec des têtes grosses comme des coucourdes (il serait intéressant d'établir une double statistique de la consommation d'aspirine par tête d'enseignant : avant le TPG, après le TPG).

Nous ne contestons pas la valeur du TPG, mais l'engouement dont il est l'objet nous paraît ridicule. Avant de lancer une mode — ou de la suivre — il conviendrait de se demander si elle est un progrès, et si sa généralisation est vraiment souhaitable.

Autre remarque. Lorsque je prétends faire du TPG dans ma classe, qu'est-ce que cela veut dire exactement ? Se réunir à trois, quatre ou cinq autour d'une table ne signifie pas que l'on collabore réellement, ni que l'on « communique ». Il y a des études à faire sur les réseaux de communication, le contenu des échanges, les modalités de travail, les indications précises du TPG, dont nous doutons qu'il convienne à tous les processus d'apprentissage scolaire.

Enfin, ne pas oublier la surcharge nerveuse que le TPG impose aux enseignants (qui la ressentent consciemment) et aux élèves (qui n'en ont pas conscience, mais en souffrent peut-être). A cet égard, il nous paraît inélégant de recommander le TPG à des groupes humains de 20 à 30 personnes qui passent le tiers de leur temps de veille dans des locaux conçus, mobilier compris, pour l'enseignement collectif ou individualisé. Rendons cette justice à C. Freinet qu'il préconisait le TPG mais, en même temps, proposait une architecture scolaire adéquate.

Le TPG n'est qu'un exemple des modes pédagogiques, dont les slogans assaillent périodiquement l'instituteur :

« L'enseignement programmé multiplie les surdoués. »

« Sans l'audio-visuel, pas de pédagogie nouvelle. »

« La pédagogie à papa ignorait Lexirata. »

Heureusement, les enseignants ont les pieds sur terre et la tête sur les épaules. Après quelques années d'enseignement, ils se libèrent de l'influence de la mode, refusent le prêt-à-porter pédagogique, et se font du sur mesures. Et ils savent bien que pour faire pousser les enfants, il faut surtout de l'amour, et beaucoup de temps ; les modes n'y changeront rien.

Kal Wados.

Assemblée générale du Fonds de prévoyance SPV

L'assemblée est ouverte à 8 h. 40 par A. Dubuis, président, qui prononce quelques mots de bienvenue.

L'ordre du jour est adopté tel que figurant dans l'« Educateur » N° 12 du 28 mars 1975.

1. **Procès-verbal** de l'assemblée générale 1974 : adopté.

2. **Rapport du Conseil d'administration**: paru également dans l'« Educateur » N° 12, il est adopté après que quelques précisions y ont été apportées.

3. **Comptes, rapport des vérificateurs.**

Les uns et l'autre ont été publiés dans le numéro précité de l'« Educateur ». En dépit de Fr. 20 413.95 de versement au titre des prestations et de Fr. 4500.— à « Réserve pour réparations », ils bouclent avec un excédent de Fr. 5257.15. Après quelques communications du secrétaire général au sujet de ces comptes et de l'état de vétusté de l'immeuble, lequel exigera bientôt des réparations importantes, les comptes 1974 et le rapport des vérificateurs sont adoptés.

4. **Budget et cotisations.**

Le budget 1975 est lu puis commenté ; il prévoit une somme de Fr. 28 700.— à disposition pour les activités du fonds. Il est adopté.

La situation financière du Fonds de prévoyance, du fait en particulier de l'existence de l'immeuble locatif, est bonne. Il est donc proposé le maintien de la cotisation au minimum statutaire, soit Fr. 5.—, en 1976. Admis.

5. **Modification des articles 25, 28 et 32 des statuts.**

Cette modification a trait au passage de 9 à 7 des membres du Conseil d'administration. Il est suggéré par le président de l'assemblée que la discussion à ce sujet se confonde avec celle relative à un objet identique qui aura lieu tout à l'heure dans le cadre de l'assemblée générale de la Société pédagogique vaudoise. La déci-

sion sera alors prise pour les 2 sociétés et le parallélisme voulu de leurs organisations sauvegardé. Admis à l'unanimité.

A l'issue du débat auquel il est fait allusion ci-dessus, la proposition du Conseil d'administration de ramener de 9 à 7 le nombre de ses membres est votée sans opposition.

6. **Propositions individuelles et des sections.**

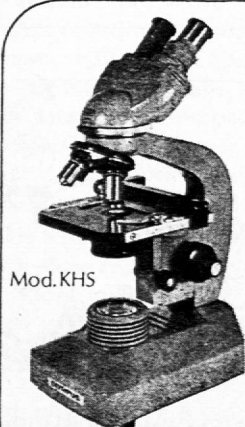
Aucune.

7. **Election statutaire du bureau de l'assemblée.**

Renvoi pour des raisons similaires et suivant la même procédure que précisée sous chiffre 5. Sont alors élus par acclamation : M^{me} Elsy Schmittler, de Lausanne, M^{lle} Claudine Schafroth, d'Yverdon, M. Pierre-André Glauser, d'Ollon.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève aussitôt la séance.

Rédactrice de la rubrique vaudoise : M^{me} Hélène GILLIARD, Ecole des Fossés, 1197 Prangins. Tél. (022) 61 59 38.



OLYMPUS

Microscopes modernes pour l'école

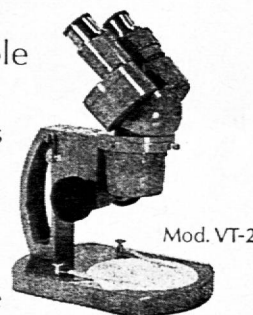
Grand choix de microscopes classiques et stéréoscopiques pour les élèves et pour les professeurs

Nous sommes en mesure d'offrir le microscope approprié à chaque budget et à chaque cas particulier

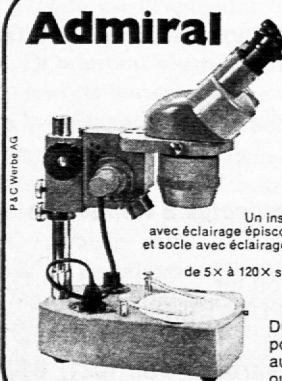
Demandez notre documentation!

Avantageux, livrables du stock. Service prompt et soigné

Démonstration, références et documentation: représentation générale: WEIDMANN + SOHN, dép. instruments de précision, 8702 Zollikon ZH, tél.: 01 65 51 06

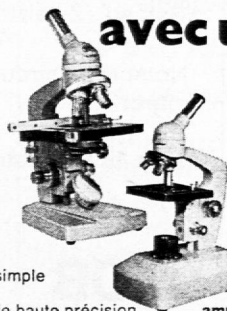


Admiral a pour chacun qui travaille avec un microscope tout ce qu'il lui faut.



ADMIRAL 109
Un instrument éprouvé
avec éclairage épiscopique incorporé
et socle avec éclairage à transmission.
Grossissements:
de 5x à 120x selon votre choix.

Du microscope simple pour écoliers au microscope de haute précision ou de recherches.



Les microscopes Admiral se distinguent par:
qualité meilleure
précision suprême
prix favorable
service de première qualité
ample programme d'accessoires
5 ans de garantie



Bon

Demandez une documentation détaillée.
Représentation pour la Suisse:
Gujer, Meuli + Co., Postfach, 8953 Dietikon

Rapport d'activité 1975-1976

Ce rapport est divisé en 2 parties :

1. *Enumération des diverses activités de la SPG durant l'exercice 75-76, énumération qui devrait donner lieu, lors de l'AAA, à un certain nombre de questions et de demandes d'éclaircissements.*
2. *Description plus détaillée de 4 événements importants de l'année, événements qui ont provoqué de nombreuses discussions, en assemblées, dans l'« Educateur » ou dans les salles des maîtres et qui pourraient être à l'origine d'un véritable débat lors de l'AAA.*

1. Enumération des activités

1.1. Comité

Le comité était formé de :

Président : Dunner Paul (primaire).

Vice-présidentes : M^{me} Stranieri Josiane (primaire); M^{me} Urben Liliane (enfantine).

Trésorier : Barbey Jacques (primaire).

Membres : M^{lle} Béguin Mireille (primaire); M^{lle} Boulaz Françoise (cl. spéc.); M^{lle} Clerc Véronique (enfantine); Crausaz Michel (cl. spéc.); Denizot Alain (disc. spéc.); Friot Jean-Noël (primaire); Mathieu Paul (primaire); M^{me} Palandella Liliane (primaire); Schaerer Henri (primaire); M^{lle} Vagneux Françoise (primaire); M^{me} Vautravers Evelyne (enfantine).

Secrétaire : M^{me} Cornioley Francine.

Les séances du comité ont lieu chaque mercredi de 17 h. à 19 h.

1.2. Assemblées générales

L'assemblée générale a été convoquée 5 fois et a abordé les sujets suivants :

21 octobre 1975 : Energie nucléaire. Assemblée des fonctionnaires. « Syndicalisation » de la SPG.

2 décembre 1975 : Classes de neige. Effectifs. Assemblée des fonctionnaires. Statut du président SPG. Prix. Conseils d'école.

27 janvier 1976 : Mi-temps. CIA. Evaluation du travail scolaire. Conseils d'école.

9 mars 1976 : AMSEP-SPG. Nomination à terme. Statut du président. Décharges. CIRCE II.

4 mai 1976 : Convention AMSEP-SPG.

Revendications des fonctionnaires. Décharges - Appuis. Ecole enfantine.

1.3. Membres

Au 1.5.1976, la SPG comptait 980 membres, soit une augmentation de plus de 150 membres par rapport à l'an dernier.

1.4. Commissions ou groupes de travail

1.4.1. Internes :

- allemand
- mi-temps
- conditions de travail
- éducation permanente
- évaluation du travail scolaire
- maîtres de méthodologie

1.4.2. SPR :

- orientation nouvelle
- éducation permanente
- pléthore chômage
- école enfantine
- CIRCE (programme 5e-6e)
- TV

1.4.3. Avec organismes officiels

1.4.3.1. DIP ou Conseil d'Etat

- allemand
- math.
- UCE
- vacances, horaire hebdomadaire
- conférence instruction publique
- liaison CO - Primaire
- commission générale du CO
- traitements

1.4.3.2. DEP ou autre service du DIP

- horaire scolaire
- fluidité
- études pédagogiques (réforme, examens)
- perfectionnement
- emploi
- COGMEP
- visionnement et spectacles pour enfants
- classes de neige, vertes...
- animaux en classe
- éducation sexuelle
- assurance complémentaire des élèves
- cours d'éduc. sanitaire aux études pédag.
- économat cantonal

1.4.4. Avec la fonction publique

- cartel intersyndical
- CIA
- assemblée des fonctionnaires

1.5. Relations

La SPG est, en outre, en relation

1.5.1. avec les autres enseignants

LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE GENEVOISE

sont convoqués en

ASSEMBLÉE ADMINISTRATIVE ANNUELLE

mercredi 2 juin 1976 à 17 heures
à la salle communale d'Onex.

Attention !

« L'assemblée administrative annuelle est obligatoire pour tous les membres actifs sous peine d'une amende de Fr. 20.— pour chaque membre absent qui n'a pas présenté une excuse reconnue valable par le comité » (art. 13, al. 2).

« Tout membre désireux d'appartenir au comité devra faire acte de candidature dans un délai de 8 jours après l'envoi de la convocation de l'AAA » (art. 14).

Excuses et candidatures doivent être envoyées à : P. Dunner, Ecole de St-Jean, rue de St-Jean 12, 1203 Genève.

Pour le comité
le président :
P. Dunner.

- romands dans le cadre de la SPR (commission, comité central, assemblée des délégués, « Educateur »)
- de Suisse (SLV, KOSLO)
- d'autres pays (par le canal de la SPR)
- des autres ordres d'enseignement genevois (rencontre mensuelle avec l'AMSEP, FAMCO, UCESG, AGEET)

1.5.2. avec les partis politiques

- tournée des partis
- rencontre avec les commissions de l'enseignement des divers partis
- commission de l'enseignement et de l'éducation du Grand Conseil

1.5.3. avec les associations de parents

- 2 rencontres par année avec la « Fédération »
- contacts avec des associations de quartier

1.5.4. avec les candidats

- rencontres
- assemblées

1.6. Sachez encore que la SPG :

- s'est chargée de la défense professionnelle d'une dizaine de collègues,

- vous offre la possibilité d'assurer votre salaire à 90 % durant 2 ans,
- s'est aussi penchée sur des problèmes d'espéranto, d'énergie nucléaire, de mathématique, de travaux à l'aiguille,
- a été invitée à donner son avis sur le projet de modification des articles 4 et 5 de la loi sur l'instruction publique.

2. 4 événements importants

Parmi les nombreux événements qui ont marqué cette année la vie de la SPG, je voudrais en relever quatre qui auront une grande influence sur l'évolution de notre association :

- une tournée des partis à propos des effectifs des classes,
- la participation au mouvement de la fonction publique,
- le regroupement de tous les enseignants primaires et enfantins au sein d'une seule association,
- le questionnaire « orientation nouvelle » de la SPR.

2.1. Tournée des partis

Craignant que, lors du vote du budget 1976, certains députés proposent une diminution du nombre des classes, le comité a demandé à être reçu par les différents partis politiques siégeant au Grand Conseil.

Ainsi lors des mois de janvier et février avons-nous eu l'occasion de rencontrer des députés, des membres des commissions de l'enseignement du parti du travail, du parti radical, du parti libéral, du parti démocrate-chrétien et du parti socialiste. Ces rencontres ont été l'occasion d'échanges fructueux sur les problèmes (souvent mal connus) de notre école enfantine et primaire. Débordant largement la question des effectifs, nous avons aussi parlé études pédagogiques, prix, programmes, mathématique, école enfantine, unité coopérative d'enseignement.

Certes nos points de vue n'ont pas toujours été totalement partagés et nous n'avons pas obtenu de garanties formelles quant à la défense de nos revendications ; cependant nous avons été frappés de constater combien, dans tous les partis, nos interlocuteurs étaient attentifs à nos problèmes, cherchaient à mieux comprendre nos préoccupations.

Nous pensons donc que ces contacts avec les partis politiques sont nécessaires et sommes décidés à les poursuivre ces prochains mois. Nous ne pouvons en effet ignorer que la plupart des décisions qui nous concernent (même parfois celles d'ordre pédagogique) sont prises par le Grand Conseil.

2.2. Mouvement de la fonction publique

L'assemblée générale du 21 octobre dernier a voté, à l'unanimité, la participation de la SPG au « mouvement de la fonction publique ». Ce mouvement regroupe les 8 associations suivantes :

- AMSEP
- SPG
- FAMCO (cycle d'orientation)
- UCESG (enseignement secondaire)
- Association des infirmières
- Syndicats autonomes
- Syndicats chrétiens
- VPOD

Il a présenté les revendications suivantes :

- semaine de 40 heures
- 4 semaines de vacances
- suppression des 4 classes inférieures de salaire
- maintien intégral de l'indemnité de renchérissement.

Les enseignants « traduisent » de la manière suivante la notion de 40 heures :

- diminution des effectifs et
- pour l'enseignement secondaire : 2 heures de moins par semaine,
- pour l'enseignement primaire et enfantin : généralisation des « appuis » (présence d'un 2^e maître dans la classe) et décharge d'une demi-journée par quinzaine à partir de 50 ans (par semaine à partir de 55 ans).

Les associations de fonctionnaires sont regroupées depuis de nombreuses années au sein du « Cartel intersyndical », interlocuteur reconnu par le Conseil d'Etat. C'est donc par le canal, et avec l'appui du cartel que les revendications ont été présentées au Conseil d'Etat. Le SPG tient à ce que le mouvement de la fonction publique ne soit pas une organisation « parallèle » au Cartel, mais au contraire un mouvement de « base » qui puisse appuyer le cartel dans ses négociations avec le Conseil d'Etat.

Il est cependant étonnant de constater que, malgré le vote unanime de l'assemblée du 21 octobre, les membres de la SPG n'ont participé qu'en très petit nombre aux 4 assemblées générales de la fonction publique (11.11.75 / 9.12.75 / 6.4.76 / 18.5.76) ou à la manifestation du 1^{er} mai.

Notre participation devra à l'avenir être plus « étoffée » puisqu'à l'assemblée du 4 mai, après avoir refusé les propositions et les conditions du Conseil d'Etat, nous avons décidé de présenter nos propres revendications : généralisation des « appuis » et décharges en fin de carrière.

2.3. Une seule association d'enseignants primaires et enfantins

Les 4 et 5 mai 1976, les assemblées gé-

nérales de l'AMSEP et de la SPG ont accepté le regroupement de tous les enseignants primaires, enfantins, spécialisés, maîtres et maîtresses de disciplines spéciales, maîtresses de travaux à l'aiguille, brevetés ou stabilisés, au sein de la SPG. Commencée en 1960 par la réunification de l'UIG et du syndicat des enseignants, poursuivie en 1966 par la fusion des 3 sections (instituteurs, institutrices, maîtresses enfantines) l'unité du corps enseignant primaire et enfantin est aujourd'hui réalisée. Certes, à la suite de cette décision, le travail ne manquera pas. Dans les mois à venir nous devons intervenir auprès de la DEP et du DIP pour obtenir satisfaction sur les revendications de la « convention AMSEP-SPG » (égalité de poste et de salaire, abrogation ou modification d'articles de lois, etc.). Ces tractations ne seront pas aisées.

Mais les difficultés ne seront pas moins grandes dans nos bâtiments scolaires, au niveau de l'organisation des classes en particulier. Il était relativement facile, pour les brevetés, ces dernières années, d'obtenir l'école et le degré qu'ils convoitaient ; les suppléants étaient servis... ensuite. Il était aussi confortable de savoir qu'en cas de pléthore « les stabilisés après 1972 seraient les premiers placés au service des remplacements ».

Aujourd'hui, avec « l'égalité de poste » acceptée dans la « convention », nous nous retrouvons tous sur pied d'égalité.

C'est ensemble que nous aurons à rechercher des solutions pour garantir l'emploi de chacun, mettre au point l'organisation des classes dans notre bâtiment, en tenant compte des vœux, des aspirations, des besoins de chaque collègue.

Mais il est important de relever que, ces difficultés vaincues, l'unité ainsi réalisée permettra au corps enseignant primaire et enfantin de se trouver en position renforcée. Position renforcée face aux autorités scolaires ou politiques dans l'affirmation de nos revendications, position renforcée face à nos collègues des autres cantons dans la construction de l'école romande, position renforcée enfin face à nos collègues des autres ordres d'enseignement voire des autres secteurs de l'administration qui se heurtent souvent à des difficultés semblables aux nôtres.

2.4. Orientation nouvelle

Comme pour « chapeauter » les efforts de la SPG vers une solidarité plus grande des enseignants avec les autres travailleurs, la SPR lançait, l'automne dernier, son questionnaire « orientation nouvelle ». Il est intéressant aujourd'hui de relire l'une ou l'autre des questions qui étaient alors proposées à notre réflexion :

— Vous sentez-vous solidaire : a) des enseignants de votre secteur uniquement, par exemple : primaire, secondaire, etc. ?

b) de toutes les catégories d'enseignants ?

— En tant que salarié, vous sentez-vous solidaire de l'ensemble des travailleurs ?

— La SPR doit-elle se transformer en syndicat ?

Ces questions, même si elles ont apporté des réponses fort différentes d'un canton à l'autre (voir « Educateur » N° 16) ont néanmoins suscité un débat fort utile d'un bout à l'autre de la Romandie. Pouvons-nous nous permettre (ou avons-nous « le droit » ?) de défendre seuls nos intérêts ? Quels moyens (non seulement financiers !) acceptons-nous de mettre en œuvre ?

Mais des problèmes de « vocabulaire » (l'emploi de mots tels que « moyens de pression », « autres travailleurs ») et des changements d'option fondamentaux (« syndicat » au lieu d'« association professionnelle ») inquiètent bon nombre de collègues. A relever qu'à Genève pourtant 3 répondants sur 4 sont favorables à la transformation de la SPR en syndicat dont la forme (vœu de tous les enseignants romands) devrait être indépendante.

Indication précieuse et dont la SPR devra tenir compte dans les prochaines décisions à prendre : plus on est jeune, plus on répond favorablement au syndicat (chiffres romands : jusqu'à 35 ans, 68 %, puis 57 % et 50 % à 50 ans).

3. Conclusion

Les 4 événements cités au chapitre 2 montrent à l'évidence que, outre ses nombreuses préoccupations pédagogiques, partis politiques, autres associations ou syndicats, font partie intégrante de l'activité de la SPG.

Cette situation n'est certes pas nouvelle ; depuis de nombreuses années, nous rencontrons nos collègues romands au sein de la SPR, nous collaborons avec les autres fonctionnaires au sein du Cartel intersyndical, nous avons des contacts avec les partis politiques. Aujourd'hui cependant, le problème se pose avec davantage d'acuité ; les relations sont plus fréquentes, les formes changent. L'enseignant prend conscience de sa dépendance du monde environnant, de sa solidarité avec les autres travailleurs. Il ressent donc le besoin de renforcer certaines de ses relations et ses positions.

Cependant les réticences exprimées dans le questionnaire « orientation nouvelle », les discussions suscitées par certaines décisions prises en assemblée générale prouvent que cette évolution n'est peut-être pas acceptée par tous les membres de la SPG. Aussi le comité souhaite-t-il qu'un large débat s'instaure à ce sujet lors de l'AAA pour permettre à chacun de faire part de ses réactions et d'approfondir la question, d'exprimer le cas échéant son opposition, de définir l'orientation future de notre association.

Au terme de ce 2^e rapport je mesure mieux l'ampleur des activités de la SPG ; un président, fût-il à plein temps, ne peut tout assumer. Aussi est-ce avec empressement et reconnaissance que je tiens à remercier tous ceux qui, au long de cette année, ont collaboré à la bonne marche de notre association :

- membres du comité et des commissions ;
- délégués ou représentants de la SPG dans les différents groupes de travail ;
- participants aux assemblées générales ;
- collègues qui transmettent des informations ;

vosre participation est indispensable... comme est indispensable la participation de tous les membres de la SPG.

Vous me permettrez cependant d'adresser :

— un merci particulier à 5 membres du comité qui renoncent cette année à leur mandat : Paul Mathieu, Liliane Palandella, Jacques Barbey, Véronique Clerc, Michel Crausaz ;

— et un chaleureux « coup de chapeau » à Josiane Stranieri, vice-présidente primaire, qui quitte le comité après 8 années d'inlassable activité.

P. Dunner.
président.

Exercice financier 1975-1976

Résultats détaillés

RECETTES

a) Cotisations	
arriérées	6 200.—
en cours	74 918.—
b) Amendes	81 118.—
c) Ristournes assurances	2 080.—
d) Divers	12 195.95
e) Intérêts Caisse d'Epargne	10.35
f) Cotisations à recevoir ¹	3 384.40
	10 000.—

TOTAL DES RECETTES

108 788.70

DÉPENSES

a) Secrétariat	
Secrétaire ²	4 170.—
Matériel	1 991.55
PTT ³	4706.90
Imprimerie	376.—
b) Locations	11 244.45
c) Cotisations et abonnements	219.—
SPR	44 650.—
Divers	685.—
Publications	180.—
d) Représentations	45 515.—
Réunions	5 903.90
Déplacements	1 244.10
Relations	3 589.60
e) AAA	10 737.60
f) Demi-salaire président	1 822.85
g) Indemnités comité et commissions	31 705.30
h) Cotisations assurances	4 500.—
i) Frais bancaires	580.30
j) Dépenses non budgétées ⁴	331.95
	600.—

TOTAL DES DÉPENSES

107 256.45

Excédent des recettes

1 532.25

108 788.70

BALANCE AU 31 MARS 1976 :

Ancien solde	4 678.52	Dépenses	106 924.50
(CCP, petite caisse, avances)		(moins frais banc.)	
Recettes	105 404.30	Cotisations dues	10 000.—
(moins int. Caisse d'Epargne)		Solde à nouveau	11 158.32
Cotisations retard		(CCP, petite caisse, avances)	
encaissées sur 1975-76	18 000.—		
	128 082.82		128 082.82

Explications

- ¹ Cotisations dues par 150 membres à la fin de l'exercice.
- ² L'indemnité versée à la secrétaire a été augmentée.
- ³ Augmentation des taxes d'affranchissement.
- ⁴ Participation au mouvement de la fonction publique.

Remarques

L'exercice écoulé appelle peu de commentaires. Il ne faut pas se réjouir trop vite de l'excédent des recettes. En effet, nous sommes en situation de débiteurs envers la SPR : la cotisation SPR a été augmentée l'année passée et cette augmentation n'a pas encore été payée car la décision a été prise en cours d'année. De plus, une nouvelle augmentation doit être décidée cette année : ce qui signifie qu'il faudra payer un nouveau supplément de cotisation. (Après entente avec le caissier de la SPR, il a été décidé que les deux suppléments seraient payés en même temps. Cette somme figurera donc dans les comptes de l'exercice 1976-1977.)

J. Barbey.

Un événement qui fera date : la fusion SPG-AMSEP

Lors de leurs assemblées respectives des 4 et 5 mai dernier, les membres des deux associations professionnelles de l'enseignement primaire ont accepté la fusion de la SPG et de l'AMSEP.

Désormais il n'y aura plus qu'une seule association regroupant tous les enseignants des secteurs enfantin, primaire et spécialisé genevois. C'est un pas en avant dans l'unité du corps enseignant.

Fraternité et raison ont dicté cette sage décision basée sur une collaboration rétablie depuis plusieurs années entre brevetés et stabilisés.

La SPG nouvelle formule reprend donc à son compte l'affirmation contenue dans la lettre adressée par le président Chavanne à tous les stabilisés dès 1972, selon laquelle « les suppléants stabilisés sont au bénéfice **des mêmes droits et devoirs** * que le personnel enseignant régulier ».

Elle défendra **l'emploi de l'ensemble des enseignants** et recherchera toute nouvelle voie permettant d'éviter une éventuelle pléthore d'enseignants.

Cette bonne nouvelle entraîne une autre : dans la première semaine suivant la fusion, c'est une centaine d'adhésions nouvelles qu'a enregistrées la SPG, adhésions provenant de stabilisés qui ont su joindre immédiatement le geste à la parole.

Le cap des 1000 membres est passé avec succès, celui des 1100 sera vraisemblablement en vue lors de l'AAA. Un seul bâtiment, un équipage solidaire et solide : on peut souhaiter bonne route à la SPG, même si — comme sur toutes les mers — on peut supposer qu'il y aura des grains en perspective, de quelque côté que vienne le vent !

Le comité.

* C'est nous qui soulignons.

Convention SPG-AMSEP

Mai 1976

Considérant que :

— la cohésion des enseignants primaires, enfantins, spécialisés, de disciplines spéciales est un de leurs objectifs prioritaires ;

— une association commune présente de meilleures possibilités de défense des intérêts individuels et corporatifs de ses membres que deux associations séparées ;

— aucune nouvelle stabilisation n'est prévisible à moyen terme ;

— les enseignants stabilisés, malgré leur formation antérieure différente, se sont maintenant assimilés à l'enseignement genevois pendant au minimum 3 ans ; les comités de la SPG et de l'AMSEP proposent à leurs membres de se regrouper en une seule association sous le nom de Société pédagogique genevoise.

Dans ce but l'AMSEP et la SPG ont donné leur accord sur les points suivants :

1. Egalité de poste

1.1. La SPG prend à son compte l'affirmation contenue dans la lettre adressée par le président A. Chavanne à tous les stabilisés dès 1972 : « les suppléants stabilisés sont au bénéfice des mêmes droits et devoirs que le personnel enseignant régulier ».

En conséquence la SPG demande :

1.2. Que les enseignants stabilisés soient placés sur pied d'égalité avec les brevetés, en particulier lors :

- de l'attribution des classes ;
- des nominations dans les communes ;
- de l'admission à l'université ;
- de l'accueil de candidats ;
- de l'ouverture de postes pour des fonctions particulières (inspection, méthodologie) ;
- du passage d'un ordre d'enseignement à l'autre ;
- de la formation continue.

1.3. La suppression, dans tous les textes légaux, du mot « suppléant » et, dès l'obtention de l'égalité de salaire (cf 3) la suppression du mot « stabilisé ».

1.4. L'abrogation de l'article 135 a) de la loi sur l'IP et du règlement C 1/2,5 qui en dépend.

2. Emploi

2.1. La SPG défend l'emploi de l'ensemble des enseignants.

2.2. La SPG recherche, dans le cadre des 2050 postes de l'enseignement primaire, toute nouvelle voie permettant d'éviter une éventuelle pléthore d'ensei-

gnants (stabilisation du nombre des classes à 1417, création de nouveaux postes de travail, année sabbatique, prolongation de la période de congé, abaissement de l'âge de la retraite, travail à mi-temps).

2.3. La SPG propose la modification de l'article 137 de la loi sur l'IP : « Le département peut utiliser comme **remplaçants** les fonctionnaires qui ne sont pas titulaires de classes » par « le département peut utiliser les fonctionnaires qui ne sont pas titulaires d'une classe, avec leur accord ou à leur demande, sans diminution de salaire, dans un **autre secteur du DIP** ou dans un **service d'un autre département** concerné par les problèmes de l'éducation ».

2.4. La SPG demandera, en cas de pléthore, que les propositions faites par le DIP sur la base de l'article 137 soient soumises à l'ensemble du corps enseignant.

2.5. Dans la lettre adressée à tous les stabilisés dès 1972, le président Chavanne écrivait : « J'attire votre attention sur le fait que, si l'article 137 de la loi sur l'IP devait être appliqué, il le serait d'abord aux suppléants stabilisés à partir de 1972 ». La SPG refusera que cette close soit appliquée aussi longtemps que les mesures énoncées ci-dessus n'auront pas été prises en compte par le DIP.

3. Salaire

La SPG demandera en 1979, en même temps que l'égalité de salaire entre maîtresses enfantines et maîtres primaires, l'égalité de salaire entre enseignants brevetés et stabilisés.

4. Adhésion des membres de l'AMSEP à la SPG

Dissolution de l'AMSEP

4.1. Peuvent être membres de la SPG les instituteurs, institutrices, maîtres et maîtresses de classes spécialisées, maîtresses enfantines, maîtres et maîtresses de disciplines spéciales, maîtresses de travaux à l'aiguille, stabilisés, en fonction ou en congé.

4.2. L'AMSEP s'engage à faire toute démarche utile auprès de ses membres pour qu'ils adhèrent à la SPG ; cette adhésion peut avoir lieu avant la dissolution de l'AMSEP.

4.3. L'AMSEP entrera en voie de dissolution dès l'acceptation, par les deux parties, de la présente convention.

4.4. L'AMSEP transférera ses fonds à la caisse SPG.

4.5. Tout membre de la SPG peut être membre du comité ; cependant, aussi longtemps que les revendications concernant les traitements et l'emploi n'auront pas abouti, les stabilisés, anciens membres de l'AMSEP, disposeront d'au moins deux sièges au comité de la SPG.

5. Entrée en vigueur

La présente convention a été approuvée par l'assemblée générale de la SPG du

4 mai 1976 et par l'assemblée générale de l'AMSEP du 5 mai 1976.

Elle annule toute convention antérieure et entre en vigueur immédiatement.

N'importe quoi

N'importe-qui remercie très vivement H. Hutin, directeur du Service de la recherche pédagogique, d'avoir pris la peine de répondre à ses propos — qui ne sont pas aussi acerbes qu'il veut bien le dire.

Mais voyons, docteur !

Je n'ai aucune raison d'être méchant envers Raymond Hutin. Comme je n'ai aucune raison non plus de ramasser mes quilles, voici ma réponse, en cinq points numérotés de 1 à 5, en base dix, bien entendant.

1. Commençons par une citation de Boris Vian, que M. Hutin semble affectionner autant que moi, en réponse à l'épigramme qu'il me destine, et en réponse aussi à son offre de compléter mon information mathématique :

« Vos études, c'est de la blague. C'est ce qu'il y a de plus facile au monde. (...) C'est plus difficile d'apprendre la boxe que les mathématiques. »

(Boris Vian, *l'Herbe rouge*, p. 133).

2. Par courtoisie envers le directeur du SRP, nous allons citer ses propres paroles, parues dans éditorial d'adieu, (Raymond Hutin était alors rédacteur de l'« Educateur ») dans l'« Educateur » N° 39 du 11.12.70 :

« Le bulletin corporatif devrait être la véritable tribune des enseignants, le document où l'on soulève les problèmes, où s'affrontent les divergences de point de vue... »

Ben alors ?

3. L'anonymat derrière lequel je me cache : mais voyons, Docteur ! Vous seriez bien le seul à ne pas avoir identifié *N'importe-qui*.

En outre, le fait d'user d'un pseudonyme n'est pas exactement équivalent à l'anonymat. Ce n'est pourtant pas à un logicien de votre classe que j'apprendrai qu'on ne peut pas toujours raisonner en fonction d'une logique binaire ! Des personnages plus illustres que moi ont eu recours au pseudonyme : de Jules Romains à Hergé, en passant par Heurtebise, Emmanuelle Arsan, le Sans-Grade... et j'en passe. Alors pourquoi pas *N'importe-qui* ? Qui dit, je vous le concède, n'importe quoi — vous laissant libre d'interpréter sémantiquement cette expression.

4. Le graphique faux : si j'y reviens, c'est pour vous préciser qu'il s'agit d'un « faux » relatif (tout comme la perspective cavalière est une perspective fautive). Ce type de graphique, par ailleurs inusité, est équivoque sur le sens des déplacements. Il ne permet pas, par exemple, de représenter des croisements. Ou encore, si M. Dupont s'était rendu à la poste pour chercher son exprès, on aurait eu la même représentation. Ce n'est guère satisfaisant pour l'esprit, ainsi que me l'ont fait observer mes élèves.

5. Enfin, bien que je n'en veuille nullement à Raymond Hutin de m'avoir quelque peu égratigné, je pense qu'il choisit mal ses adversaires. Est-ce que je n'affirme pas bien haut mon approbation pour les maths modernes ? Afin de lui en donner la preuve, je résume très mathématiquement tout ce que je viens de dire :

$$\forall x [x \in \text{SPG}] \Rightarrow E$$

or : $\exists x [(x \in P)(x \notin A)(x \in \text{SPG})] \Rightarrow E$

et conclusion : $x = \text{NQ}$

Explication des signes :

x = enseignant

P = personne utilisant un pseudonyme

A = auteur anonyme

E = droit de publier dans l'« Educateur »

NQ = N'importe-qui

Maintenant, si j'étais méchant, je rajouterais un 6^e point, où je demanderais pourquoi le SRP nous a refait une deuxième épreuve pour les élèves de 6^e? Est-ce que cela ne serait pas que la première n'était pas aussi « terrible » qu'on veut bien nous le faire croire? Comme je ne suis pas méchant, je ne dirai rien, continuant à me demander, par devers moi, si vraiment les problèmes de facteurs sont plus intéressants que les problèmes tant décriés de robinets qui fuyent ou de baignoires qui se vident...

Drôle d'histoire

Plusieurs collègues nous ayant demandé de parler des nouveaux programmes CIRCE de science et d'histoire, nous abordons brièvement ces redoutables sujets. Avec un peu de réticence, car ce n'est pas simple — et nous ne sommes pas Docteur, nous. Nous ne sommes donc pas certain de faire déboucher notre propos « sur un faisceau cohérent d'intentions et de directions interdisciplinaires » (Objectif essentiel, in CIRCE II - Histoire, « Educateur » N° 7 du 20.2.76, p. 153). Tout au plus pouvons-nous faire état d'un agrégat plurisignificatif de sentiments contradictoires traumatiques-désécurisants et de doutes méthodologico-métaphysiques.

Ainsi, par-delà le jargon, avons-nous compris que nos enfants de 10 à 12 ans travailleront sur des documents traitant de la bourgeoisie (!) à la conquête de

ceci et de cela, de l'explosion de la ville et de l'explosion nucléaire, sans oublier les PTT (encore eux! décidément...) ni l'énergie animale, de l'eau et du vent (du vent, en effet).

Quel méli-mélo politico-socio-historico-fantaisiste! Quid de la constitution des grands Etats européens, ce qui nous semble tout de même essentiel pour la période historique considérée? Quid des grandes figures de l'histoire? (Pensons aux émissions de M. Bory.) Et pour les petits Genevois, pas un mot sur la passionnante histoire de Genève? sur ses relations avec la Suisse? avec la Savoie? avec la France? avec l'Europe? avec le monde? Et tout bêtement, que deviennent le Pacte de 1291, Charles le Téméraire, Morgarten, Rodolphe Stussi, Marnin, ou simplement notre bon vieux Guillaume Tell? Disparus? envolés? Qu'advient-il du sens du déroulement chronologique de notre civilisation? du sens du temps et du progrès? du sens de l'histoire? Ces flashes hétéroclites qu'on nous propose (avant de nous les imposer) sont dignes d'une conception très moderne de l'information: celle de la télévision. Comme la boîte à images, l'enseignant en arrivera à distribuer des parcelles, des bribes, des jolis petits morceaux de toutes sortes de choses dont il sera impossible de dégager une idée générale. Est-ce cela, l'enseignement de demain? De ce fatras incohérent, on a vou-

lu faire un programme d'histoire. Ce n'en est pas un. Mais c'en est une drôle.

Science-fiction

Hélas! C'est, ici, avec le nouveau programme de sciences, encore plus grave. Ce n'est pas tout à fait le Grand Larousse Encyclopédique, mais on n'en est pas loin. J'aimerais qu'on m'explique avec arguments scientifiques à l'appui (mais qui le fera?) en quoi un élève, à supposer qu'il ait travaillé selon ce programme, sera mieux armé plus tard lorsqu'il sera confronté aux problèmes de l'existence, qu'il s'agisse de sa profession, de sa vie personnelle, ou de sa quête éventuelle de réponses aux grandes questions de l'époque? Ce n'est certes pas la comparaison de la pomme avec le haricot qui l'aidera. (« Educateur » N° 9 du 5.3.76, p. 215.)

On sait depuis les Grecs que CIRCE avait le pouvoir de transformer les humains en monstres. On ne savait pas qu'elle pouvait en faire autant avec les plans d'études. Mais restons sereins: c'est tellement énorme, que le mastodonte ne pourra pas franchir les portes relativement étroites de nos classes. Et quand le monstre y réussirait, l'enseignant serait bien incapable de soulever un tel fardeau, malgré la présence du plan incliné à la page 212... (ibid.).

N'importe-quì,

alias José Jaecklé,

(pour l'information de M. Hutin).

Suite de la rubrique page 476



**VISITEZ LE FAMEUX CHÂTEAU DE CHILLON
A VEYTAUX-MONTRÉUX**

Tarif d'entrée: Fr. 1.— par enfant entre 6 et 16 ans.
Gratuité pour élèves des classes officielles
vaudoises, accompagnés des professeurs.

DIANA

La plus belle revue illustrée, avec posters couleurs.
Diana protège la faune et la nature.

ABONNEZ-VOUS à la REVUE DIANA, case postale
1008, CH-1870 MONTHEY 2.

Prix de l'abonnement (12 numéros):

Fr. 35.— - étranger Fr. 48.—.

Abonnement à envoyer à l'adresse ci-dessous.

Je soussigné déclare souscrire un abonnement
d'une année à la Revue DIANA.

Nom: Prénom:

Adresse exacte:

N° postal: Localité:

Signature:

Belmont Domaine Claire-Forêt

A vendre en copropriété, appartements de

1½ pièce, 38 m², dès Fr. 1700.— le m²

3½ pièces, 79 m², dès Fr. 1650.— le m²

4½ pièces, 88 m², dès Fr. 1950.— le m²

5½ pièces, 100 m², dès Fr. 1950.— le m²

Garages - Places de parc.

Magnifique cadre de verdure — construction soignée
et étudiée — bonne isolation phonique — cuisines
équipées.

Votre caisse de pension est à votre disposition pour
étudier avec vous le financement d'un achat.

Pour visiter, s'adresser à M. Chalet, concierge,
tél. 29 59 61,

ou à l'Etude des notaires Louis Chopard et Claude
Rossier, Petit-Chêne 18, Lausanne, tél. (021) 20 29 07.

Quatrième concours « L'économie suisse vue par les jeunes »

Après le succès du concours « L'économie suisse vue par les jeunes » dans les années 1970, 1972 et 1974, la société « Jeunesse et Economie » lancera le 4^e concours cette année.

Le thème « l'homme et la machine » a été volontairement ainsi délimité, ce qui supprime pour beaucoup d'élèves la difficulté du choix d'un sujet, difficulté qui les empêche souvent de participer.

Cette limitation thématique favorisera certainement l'analyse d'un problème vital et actuel, qui préoccupera les jeunes un jour ou l'autre. L'appréciation objective des travaux rendus sera également facilitée.

Le sujet très actuel du concours offre de multiples possibilités et engagera les jeunes à faire preuve de saine ambition et de zèle, et à démontrer leurs capacités.

Des prix pour un total de plus de 15 000 francs permettront de récompenser les efforts des participants.

Que peuvent apprendre les participants au cours de ce travail ?

— Pourquoi l'homme construit-il des machines ?

- a) d'une façon générale ;
- b) des machines très spécifiques.

— Comment les machines ont-elles changé notre vie quotidienne, par rapport à celle des générations précédentes ?

- a) dans notre travail ;
- b) dans nos loisirs.

— Comment construit-on les machines ?

Les hommes construisent des machines, les machines permettent de construire d'autres machines.

— Combien de travail manuel et intellectuel investit-on dans les machines ?

— Combien de travail les machines nous épargnent-elles ?

— Combien coûtent les machines ?

— Au bout de combien de temps sont-elles usées ?

— Au bout de combien de temps sont-elles amorties ?

— Combien coûte leur entretien ? en heures de travail, en argent ?

— Le monde entier participe à la construction d'une machine : le montage d'une machine se fait à l'aide d'éléments provenant de nombreux pays. Pourquoi ne construit-on pas le tout dans un seul pays ?

— Processus de fabrication, à partir des matières premières jusqu'à la machine complète.

— L'emploi des machines : au bureau, dans les travaux ménagers, dans les ateliers artisanaux, dans l'industrie, dans l'agriculture.

— Les machines accomplissent ce que les mains ne peuvent pas faire.

— Les machines, par leur production et leur activité contribuent à la pollution et à l'assainissement de l'environnement. (Les installations d'épuration sont aussi des machines).

Qu'entendons-nous par machines ?

— Toutes les machines de l'industrie, employées soit à la production de biens de consommation, soit à la production d'autres machines qui, à leur tour, produisent des biens de consommation.

— Les machines destinées au transport : du vélo jusqu'à l'avion.

— Les machines pour la transmission de l'information : des dispositifs de signalisation jusqu'à la télévision.

— Les machines pour les travaux ménagers.

— Les machines pour les divertissements : juke-boxes, machines à sous, carrousel, grande roue, montagnes russes...

— Les machines pour l'enseignement : laboratoire de langues, projecteur...

— Les installations techniques qui vont au-delà de la conception habituelle que l'on a de la machine.

Quelques conseils pratiques

Questions possibles :

Du point de vue historique : quelles sont les étapes de la mécanisation pour tel ou tel métier ? Par exemple, l'histoire

de l'invention de la locomotive, du gramophone, du rasoir électrique.

Du point de vue géographique : d'où proviennent les matières premières utilisées dans la fabrication d'une machine ? On questionne le fabricant, les fournisseurs des divers éléments. On remonte ainsi la filière jusqu'aux matières premières.

Obligatoire : des considérations d'ordre économique

Combien coûte la machine ? Comment est calculé son prix ? Qui en tire profit ? Epargne de travail = profit ! Comment est-elle vendue sur le marché ?

Quel est le rôle de la machine sur la qualité de la vie ? Est-ce que l'on s'arrangerait mieux sans machine ? Le travail et la vie sont-ils plus agréables ou plus monotones avec la machine ?

Sources d'information

Toutes les sources d'information sont permises. Partez à la découverte du sujet choisi. Seuls ou en groupes. Dans les ménages ou dans l'industrie. Posez des questions à des spécialistes, aux gens qui manient les machines, qui inventent des machines, qui détruisent des machines, qui vendent des machines, qui testent des machines, qui louent des machines, etc.

Lisez des prospectus, des descriptions techniques, des modes d'emploi, des commandes, des contrats de livraison, de la publicité pour des machines. Observez le fonctionnement des machines.

La forme du travail de concours

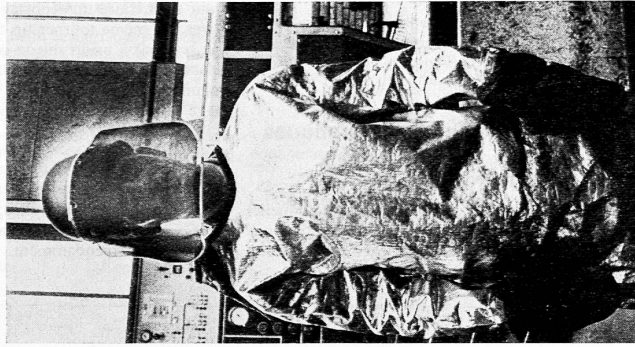
Le moyen habituel de communication sera le papier. Texte et images, au moins 10 pages, pas plus de 30 rendront compte de l'analyse intellectuelle des problèmes posés. Des méthodes plus modernes de communication seront aussi acceptées.

Reportages enregistrés sur bande magnétique : on peut également simuler une émission radiophonique sur un certain sujet, faire un reportage en diapositives, ou même tourner un film. Un film ne sera pas a priori mieux ou moins bien classé, un candidat qui n'utilise que la plume et du papier ne sera pas désavantagé à cause de ses moyens plus restreints.

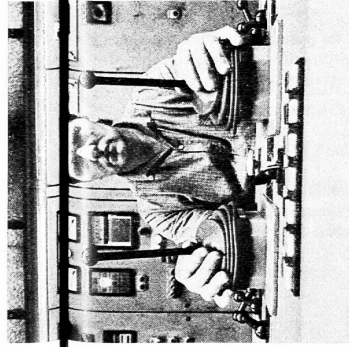
Le jury

Le jury se compose d'enseignants et de représentants des milieux de l'économie. Chaque travail sera évalué au moins deux fois indépendamment.

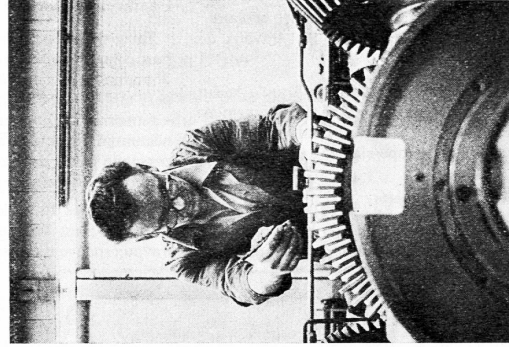
L'homme



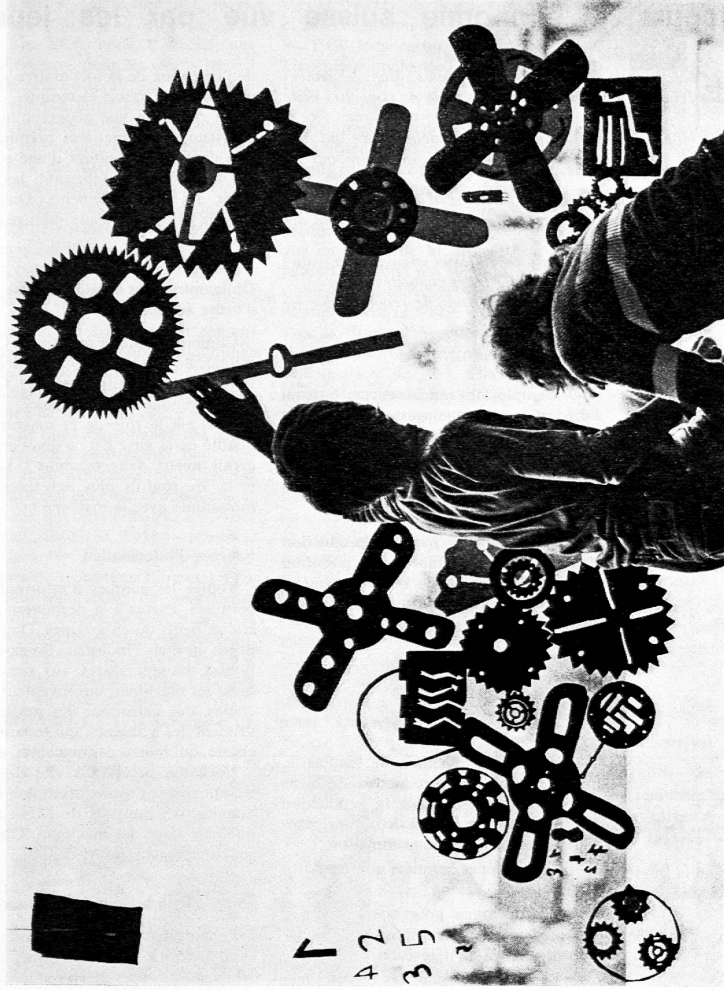
et



la machine



CONCOURS



«L'ÉCONOMIE SUISSE VUE PAR LES JEUNES» 1976-1977

- Les machines suppriment-elles des postes de travail ?
- Quels sont les changements causés par la mécanisation dans la vie professionnelle ?
- Que signifient les machines dans les travaux ménagers et le travail de la femme ?
- De quelle façon les machines influencent-elles notre mode de vie ?
- Comment les machines ont-elles enrichi les expériences et connaissances humaines ?
- Comment les machines apparaissent-elles dans la littérature et les arts ?
- Est-il possible de revenir à un monde sans machine ?
- Pourquoi chacun ne construit-il pas lui-même la, ou les machines dont il a besoin ?

A toutes ces questions (et à beaucoup d'autres), les jeunes gens du XX^e siècle peuvent répondre personnellement et de façon critique. Où, comment et quand ? C'est très simple. En 1976 et 1977, la société « Jeunesse et Economie » lance le 4^e concours « L'économie suisse vue par les jeunes ». Le concours est ouvert aux élèves jusqu'au 9^e degré inclus dans les catégories A (travaux individuels) et B (travaux de groupe/classe) ainsi qu'aux apprentis et aux élèves des écoles secondaires supérieures dans les catégories C (travaux individuels) et D (travaux de groupe/classe).

La forme des travaux est libre : compositions, études, reportages — illustrés ou non — également sur bande magnétique, diapositives, films, etc.

Si vous vous intéressez à ce concours, retournez le coupon ci-joint à l'adresse indiquée ci-contre :

A découper et envoyer dans une enveloppe affranchie à :

Société
« Jeunesse et Economie »
p.a. C.I.P.R.
Case postale 401
1211 Genève 26

Des associations et entreprises économiques suisses ont offert des prix pour un total de plus de 15 000 francs !

documents ainsi que des expériences personnelles. Nous entendons par là :

— Rapport d'activité des entreprises, prospectus, brochures jubilaires, rapports des secteurs économiques (à ne pas copier s.v.p. mais les utiliser comme base de discussion).

— Journaux, périodiques (dans beaucoup de domaines il existe des périodiques spécialisés), statistiques (nationales, cantonales et communales).

— Expériences et impressions recueillies lors de visites d'entreprises et de stages.

Tout le matériel collectionné se rapportant au choix de sa propre profession ; les expériences faites par les apprentis dans le monde industriel.

— Films, revues audio-visuelles des grandes entreprises ou des associations économiques.

— Communications des services de presse des entreprises ou associations économiques.

— Littérature introductive à l'économie, par exemple : « L'économie c'est votre vie », publié par la société « Jeunesse et Economie » et la Guilde du SPR ou tout autre ouvrage de géographie.

— Interviews directs ou par questionnaire écrit, de personnes appartenant aux différents milieux économiques, pour autant que ce soit en rapport avec le thème choisi : agriculteurs, artisans, ouvriers, hôteliers, hommes d'affaires, cadres dirigeants, agents de publicité, fonctionnaires, rédacteurs, avocats...

L'utilisation conjointe de documents écrits et d'entretiens avec des professionnels est recommandée, car fructueuse.

La société « Jeunesse et Economie » a préparé un dossier sur des questions économiques qui sera remis gratuitement aux participants dès leur inscription. Il ne s'agit pas là de documents utilisables directement pour le travail ; cependant quelques connaissances élémentaires d'économie, indispensables à l'élaboration de certains thèmes, y seront communiquées.

Ce sont les participants qui eux-mêmes devront se procurer et étudier les documents nécessaires, ainsi que rédiger leur travail.

Délais :

Les formulaires d'inscription peuvent être retirés pendant toute l'année 1976. La date limite d'envoi des travaux sera le 30 avril 1977.

Je m'intéresse au concours « L'économie suisse vue par les jeunes » 1976/77 et vous prie de me faire parvenir la liste des prix ainsi qu'un jeu de documentation économique (gratuitement)

Nom : *

Prénom :

Centre d'apprentissage ou école :

Rue :

N° :

Lieu et numéro postal :

Téléphone :

Veillez me faire parvenir exemplaires supplémentaires du formulaire de concours

Remarques :

* Pour les groupes, mentionnez une adresse pour la correspondance et joignez séparément une liste des participants

Critères d'évaluation

1. Capacité de choisir des faits intéressants.
2. Originalité et clarté de la présentation.
3. Style rédactionnel.
4. Illustration et réalisation artistique (pour les travaux non illustrés le critère N° 2 compte double).
5. Travail intellectuel : interprétation, analyse et synthèse des faits exposés.

Catégories du concours

Jusqu'à la fin de la 9^e année scolaire :
A - travaux individuels. B - travaux de groupe/classe.

Dès la 9^e année scolaire jusqu'à la fin de l'apprentissage ou de l'enseignement secondaire : C - travaux individuels. D - travaux de groupe/classe.

Conseillers experts

La société « Jeunesse et Economie » n'abandonnera pas les participants pen-

dant leur travail. Dans tout le pays des experts se sont mis à la disposition des participants pour leur donner des conseils.

Ils les aideront pour la documentation et l'arrangement du thème. Cependant, ils ne sont pas autorisés à collaborer activement. Les participants obtiendront automatiquement la liste d'adresses par la société « Jeunesse et Economie » après avoir fait part de leur intérêt pour le concours.

Comment se procurer les documents

En général, au début du concours les participants ne connaissent que peu le domaine qu'ils s'approprient à traiter. L'expert mis à leur disposition par la société « Jeunesse et Economie » peut les aider, néanmoins il ne devrait pas être la seule personne à qui on s'adresse. Il faut contacter le plus de gens possible.

A côté des faits, les opinions sur un problème sont souvent importantes. Les travaux peuvent aussi se baser sur des



Découvrez l'URSS
avec les voyages
COSMOS

TRANSSIBÉRIEN

Moscou - Irkoutsk - Bratsk - Khabarovsk - Moscou
du 4 au 18.7.76

Départ de Genève : **Fr. 2620.—**

SIBÉRIE - ASIE CENTRALE

Moscou - Irkoutsk - Bratsk - Tachkent - Samarcande -
Bouchara - Moscou

du 17 au 31.7.76 et du 14 au 28.8.76

Départ de Genève : **Fr. 2550.—**

LE CAUCASE — spécial enseignants

Moscou - Sotchi - Erevan - Bakou - Volgograd -

Moscou du 17.7.76 au 7.8.76

Départ de Genève : **Fr. 1930.—**

SÉMINAIRES DE LANGUE RUSSE

Djuny (mer Baltique) du 11.7. au 1.8.76

Départ de Genève : **Fr. 1650.—**

Sotchi (mer Noire) du 2 au 29.7.76

Départ de Genève : **Fr. 2450.—**

Et toutes les destinations vers l'Est : **Danube, mer
Noire, Albanie, de même que Cuba.**

Pour tous renseignements et inscriptions

VOYAGES KOSMOS SA - GENÈVE

1, rue d'Aoste, tél. (022) 28 23 66
22, rue de Lausanne, tél. (022) 32 58 11

Nouveautés de mars 1976

Editions Chantecler

Une nouvelle collection : « Animaux familiers » :
N° 1 : « Notre Meilleur Ami le Chien » Fr. 10.—

N° 2 : « Le Chat, un Animal à aimer » Fr. 10.—

Collection « Qui, pourquoi » :
« Les Chiens » Fr. 12.40

« La Rome antique » Fr. 12.40

« Les Animaux disparus » Fr. 12.40

Rappel d'un titre indispensable dans la bibliothèque
pour le « premier âge » :

« Mes 500 premiers Mots » Fr. 15.—

Editions Ophrys

Collection « Papa dis-moi » :
« L'Astronomie » Fr. 7.80

« Fera-t-il beau » Fr. 7.80

« Les Minéraux » Fr. 7.80

Agent général : **J. Muhlethaler - Rue du Simplon 5 -
1211 Genève 6 - Tél. (022) 36 44 52.**

Invitation

Après 5 ans d'expérimentation avec :

deutsch für kinder

Nous vous attendons le

mercredi 2 juin à 15 h.

à la salle N° 2 du

Rond-Point de Beaulieu

à Lausanne

**M^{me} Klara Montani, les Editions Foma et Didax audio-visuel
vous invitent à un après-midi pédagogique**

- Evolution de l'enseignement des langues
- Présentation de la méthode par l'auteur
- Observation d'une classe
- Débat

ÉCOLE D'ÉTUDES SOCIALES ET PÉDAGOGIQUES

LAUSANNE

Centre de formation d'éducateurs spécialisés

Ecole d'éducatrices maternelles

Ecole d'ergothérapie

Ecole de service social et d'animation

Renseignements et conditions auprès de la direction :

**Claude Pahud, lic. ès sc. péd., ch. de Montolieu 19,
Case postale 152, 1000 Lausanne 24, tél. (021) 33 43 71**

Saint-Cergue - La Barillette

La Givrine - La Dôle

Région idéale pour courses scolaires

Chemin de fer Nyon - Saint-Cergue - La
Cure

Télesiège de la Barillette

**Renseignements : tél. (022) 61 17 43 ou
60 12 13**

CIA et référendum

Comme on le sait par l'information diffusée par le secrétariat de la CIA, le comité SPG, et le comité référendaire, un référendum a été lancé contre le nouvel article 80 des statuts. Comme cet article fait partie d'un ensemble de mesures adoptées par le comité CIA, en décembre 1975, et par l'assemblée des délégués, en février 1976, il faut rappeler la teneur de celles-ci.

Rappel des propositions

1. On peut les regrouper en trois sous-ensembles :

d'ordre financier :

- prise en compte de la portion entière de traitement qui n'est pas assurée par l'AVS (au lieu des deux tiers) ;
- absorption de l'inflation jusqu'à 4 % par année, pendant quinze ans ;

d'ordre technique :

- utilisation de nouvelles tables de mortalité (dues à l'allongement de la moyenne de vie) ;
- hausse du taux d'intérêt technique de 4 % à 4½ % ;
- diminution du taux de conversion d'un compte épargne en rente ;
- modification des taux de rachats (moins élevé pour les petits rachats, plus élevé pour les gros rachats) ;

d'ordre juridique :

- modification de l'âge du paiement de la finance d'entrée (trente ans au lieu de vingt-six ou vingt-huit) ;
- allongement du délai de rachat d'années de service (jusqu'à cinq ans avant la retraite) ;
- escompte AVS facultatif (et non plus obligatoire).

2. Montant de la dépense :

- due à la prise en compte de la totalité du « traitement CIA » avec absorption jusqu'à 4 % d'inflation par an = 112 millions ;
- due au changement des tables de mortalité = 60 millions ;
- estimation du coût total à 172 millions.

3. Financement de cette dépense :

- hausse du taux technique = 40 millions ;
- réévaluation des immeubles = 45 millions ;
- provision d'adaptation déjà versée = 20 millions ;
- cotisation extraordinaire d'adaptation * = 67 millions.

4. Cotisation supplémentaire * :

- cotisation extraordinaire d'adaptation

limitée à quinze ans (ne fait donc pas partie de la cotisation statutaire) ;

- estimée au total à 4½ % du traitement assuré par la CIA ;
- partagée entre employeur et employé à raison de 2¼ % - 2¼ % ;
- supplément pour l'employé, sur le salaire total = 1 à 2 % environ.

Objet du référendum

1. Le référendum a été lancé non contre toute l'opération, mais contre l'article 80, qui prévoit le financement (de la totalité du « traitement CIA » et de l'absorption de l'inflation) par la cotisation extraordinaire d'adaptation.

2. Cependant comme il s'agit d'une partie du financement d'une opération conçue comme un tout, c'est finalement l'ensemble des propositions qui est en cause.

3. Les motifs (alternés ou cumulés selon les groupes) des référendaires sont de trois ordres :

- refus de la **répartition paritaire** de la cotisation supplémentaire entre employeur et employé (il avait été proposé 2½ % - 2 %, mais cette proposition a été minorisée au comité CIA et en assemblée des délégués) ;
- refus du mode de financement de l'**opération** ;
- refus du **système de financement** de la caisse, système basé sur le principe de la capitalisation (tout l'argent assurant toutes les pensions formées ou en cours de formation est accumulé et produit des intérêts).

4. Il s'agit donc d'un débat assez large, qui veut dépasser le cadre d'une augmentation de cotisation pour dynamiser une réflexion assez lente à trouver une solution concrète sur le plan du système de financement de la caisse.

Conséquences

1. Si l'article 80 est accepté (et le référendum refusé), la perception des cotisations continuera comme ces derniers mois, et l'ensemble des propositions passera devant le Grand Conseil.

2. Si l'article 80 est refusé (et le référendum accepté) :

- l'ensemble des propositions est annulé ;
- l'augmentation des cotisations due aux nouvelles dispositions (et non à une augmentation personnelle de traitement !) sera rétrocédée ;
- les dispositions d'ordre strictement

juridique pourront peut-être faire l'objet de propositions séparées à relativement court terme (?) ;

- les dispositions financières devront être réexaminées dans un débat beaucoup plus large, en vue d'une solution soit dans un cadre partiel (financement de cette intégration-ci) à moyen terme, soit dans un cadre très large (système général de financement de la caisse) à long terme probablement.

Situation des pensionnés

1. Tous les membres (sociétaires et épargnants) qui sont au bénéfice d'une pension **antérieure au 1.1.76** conservent les droits acquis, et ne subiront donc aucune modification de leurs rentes, quelle que soit l'issue de la votation.

2. La situation des membres dont la pension a été ouverte à **partir du 1.1.76** est plus trouble. En effet, l'ancien salaire assuré par la CIA est moins élevé, mais la déduction de coordination AVS plus faible et les allocations de vie chère de l'Etat plus importantes.

Il s'agit donc de savoir dans quelle mesure ces données se compensent, ce qui est difficile à affirmer car dépendant de l'Etat (les allocations de vie chère compensent-elles ? sinon le manque sera-t-il comblé ?).

Il semble au moins que les classes de salaire jusqu'à la onzième ne sont pas touchées par un retour au précédent système.

Coût pour l'Etat

Il peut être intéressant, pour finir cette série d'informations, d'indiquer le coût pour l'Etat de l'ensemble des propositions mises en jeu :

Cotisation Etat à CIA :

- Montant CIA au budget Etat (1976) : 22 millions et demi.
- Si dépense due aux nouvelles dispositions : 31 millions et demi.
- Si dépense due au retour anciennes dispositions, mais avec nouvelles allocations vie chère : 25 millions et demi.
- Allocations vie chère aux pensionnés :
- Montant au budget Etat (1976) : 12 millions et demi.
- Si application nouveau système : 14 200 000.—.
- Si application ancien système : 14 700 000.—.

Conclusion

Devant une telle complexité, une décision n'est certes pas facile à prendre. Faut-il se battre contre la parité de répartition de la cotisation supplémentaire

entre employeur et employé ? Est-ce le lieu d'intervention pour ébranler le système de financement des caisses de prévoyance du personnel de l'Etat ? D'autant plus que le travail de « l'Intercaisse » (CIA, CEH, CP) est déjà engagé ? D'autre part, il est vrai que la parité modifie légèrement les proportions antérieures, en défaveur de l'employé, et que le rythme de « l'Intercaisse » ressemble plutôt à celui d'un escargot qu'à celui d'une gazelle !

Le **Comité SPG n'a pas encore pris position** ; il n'y aura donc pas de bulletin de vote SPG dans l'isoloir. Etant donné les délais de parution du journal, si un mandat de vote est donné, il le sera à l'Assemblée administrative annuelle du 2 juin, qui a lieu la veille de la votation CIA.

Mais quel qu'il soit, on peut au minimum émettre l'espoir que cette secousse serve à faire **accélérer les travaux de « l'Intercaisse »**, qui devraient déboucher sur une solution moins controversée du système de financement ; car, sans grand risque de se tromper, on peut émettre l'hypothèse que si des propositions un peu plus variées avaient été débattues et approfondies, la querelle actuelle n'aurait probablement pas été soulevée.

Liliane Palandella.

RAPPEL :

Venez à un des trois forums organisés par le comité CIA, le débat contradictoire est une excellente occasion de connaître et comprendre un peu mieux notre caisse !

Mercredi 19 mai
Lundi 24 mai
Lundi 31 mai

UNI II, AULA
Piaget, 20 h. 15

Haro sur le baudet !

Porte, pauvre baudet, porte comme tu peux,

Les objectifs que chacun t'assigne :
Pour préparer un avenir heureux,
Il te faut bien sûr suivre toutes ces consignes :

Connaître chaque élève, suivre son développement, s'adapter à son rythme !
Mais aussi, bien sûr,
Enfourner les programmes, sauter les étapes, secouer les paumés,

Attendre, c'est perdre du temps,
Au diable la maturation !

Développer la recherche, pratiquer l'expérience, utiliser l'erreur !

Mais aussi, bien sûr,
Prédigérer les connaissances, hâter les solutions, sanctionner les fautes,

Le temps, c'est de l'argent,
Au diable l'expérimentation !

Apprendre la coopération, susciter le partage, vivre en groupe !

Mais aussi, bien sûr,
Sélectionner les premiers, favoriser la compétition, attribuer des prix,

Pas d'argent pour les perdants,
Au diable les relations !

Faire découvrir à chacun ce qu'il est, ce qu'il aime, ce qu'il peut !

Mais aussi, bien sûr,

S'exprimer académiquement, respecter les règlements, monter en rangs,

Il faut des perdants obéissants,
Au diable l'autogestion !

Imaginer la diversité, favoriser la créativité, croire à l'échange,

Mais aussi, bien sûr,
Inculquer la Normalité, diviniser le Savoir, honorer les Pouvoirs,

Les Valeurs ne souffrent pas de récalcitrants,

Au diable la participation !

Porte, pauvre baudet, porte comme tu peux,

Tant de fardeaux contradictoires,
Et si tu ne supportes d'être malheureux,
Vis d'espoir... et rue dans les brancards !

L'âne bête.

UNE RUBRIQUE MENSUELLE RÉALISÉE EN COLLABORATION AVEC L'OFFICE DE LA DÉFICIENCE MENTALE (1)

Handicapés : ni étranges, ni étrangers

Normalisation : principe dépassé ou objectif essentiel ?

Lors d'une séance du sixième congrès de la Ligue internationale des associations d'aide aux handicapés mentaux à Dublin, deux orateurs suscitèrent une discussion enflammée qui eut le mérite, outre de passionner les participants, de préciser la signification du principe de normalisation et certains objectifs qui en découlent.

En résumé, suite à un exposé, un délégué contestait au conférencier suédois la validité de la « normalisation » qui, rappelons-le, est le fondement de toutes les mesures d'assistance prises pour les personnes handicapées mentales en Suède. Selon lui, ce principe, parce qu'il visait essentiellement à changer le handicapé, à le rapprocher d'une norme, reléguait l'épanouissement de l'individu à l'arrière plan, voire lui refusait le **droit d'être différent**. En un mot le principe semblait dépassé...

La critique était vive, mais partait d'un noble sentiment.

La réponse fut précise et démontra que les objectifs étaient en mesure de rassurer les participants.

Que signifie « normalisation » ?

Le principe de normalisation signifie que l'on tend vers un comportement le plus normal possible dans le maximum des domaines. L'originalité de la règle réside dans le fait qu'elle **ne concerne pas**

seulement les personnes handicapées mentales, mais également l'entourage, le genre de soins, les équipements... en fait le handicapé et son environnement.

Pour la personne handicapée, ceci ne signifie en aucun cas que le handicap est nié. Accepter l'individu tel qu'il est ne doit pas sous-entendre qu'il faille abandonner l'espoir de développer ses capacités corporelles, intellectuelles, affectives en vue d'une meilleure adaptation, d'un plus grand épanouissement.

Pour l'entourage, la normalisation impose un comportement plus normal, plus naturel en présence des personnes handicapées. La pitié, la crainte et leurs corollaires la surprotection et la répulsion sont des réactions que l'être « normal » doit **apprendre** à maîtriser et à remplacer par des attitudes plus positives.

Pour l'équipement, le principe implique que tout doit être mis en œuvre afin que, dans la mesure du possible, la personne handicapée soit intégrée et non isolée. Pour ce faire, les équipements spécialisés doivent offrir un cadre de vie aussi normal que possible sur le plan social. Leur taille, leur conception architecturale, leur situation géographique doivent favoriser les contacts avec la communauté environnante. Mieux, à chaque fois que cela est

¹ Office de la déficience mentale, Département de la prévoyance sociale et de la santé publique. Centre de documentation à disposition de toute personne intéressée. 6, Glacis-de-Rive, Genève, tél. 36 70 07.

possible, les infrastructures de la collectivité (piscine, restaurants, centres de loisirs, etc.) seront également mises à disposition des handicapés.

Retenons enfin que le principe peut et doit s'appliquer à toutes les personnes handicapées. Même dans les cas les plus graves ces objectifs, adaptés, individualisés, permettront de déceler des capacités cachées et de les développer d'une manière sensible.

En conclusion, même si le terme de « normalisation » pouvait prêter à confusion, nous constatons que les objectifs des deux orateurs n'étaient guère divergents. Au-delà du vocabulaire, l'important est d'admettre que l'action en faveur

des personnes handicapées ne repose pas uniquement sur l'adaptation des handicapés à la société, mais également et surtout, sur une modification de la mentalité et des comportements des êtres « normaux ».

Normalisation : un objectif essentiel.

Louis Vaney,
Office de la déficience mentale,
Genève.

mitifs, qui retrace les expériences d'expression corporelle et de danse réalisées avec des personnes handicapées mentales. Cette méthode, basée sur des rythmes de jazz et sur l'improvisation, s'adresse également aux enfants des classes ordinaires.

Suite à cet exposé, l'Office de la déficience mentale et le CEMEA organiseront un ou plusieurs **stages** sous la direction de George Cordner.

INFORMATIONS

Le 20 mai à 17 h. 30, dans le bâtiment d'UNI II, **George Cordner**, chorégraphe suédois, présentera son film **Rythmes pri-**

Rédactrice de la rubrique genevoise :
Liliane URBEN, chemin du Renard 44,
1211 Le Lignon. Tél. (022) 96 30 06.

avoir un "compte-salaire," c'est...

Recevoir un intérêt dès le
lendemain du versement
Une sécurité absolue par règlement
sans numéraire
Un encouragement
à l'épargne

Obtenir encore d'autres
avantages que vous découvrirez
en demandant à nos guichets
notre brochure consacrée
aux "comptes salaires".



Union de Banques Suisses

Plus de 60 succursales
et agences
en Suisse romande





Migros propose: une excursion scolaire au Tessin

(avec logement gratuit au Monte Generoso)

Depuis 1941, la communauté Migros possède un chemin de fer de montagne et une auberge au Monte Generoso dans le sud du Tessin. On accède à Capolago, au pied du Generoso, par train, par route ou — c'est encore plus amusant — par bateau à vapeur. L'auberge dispose de six dortoirs modernes à dix lits, réservés aux groupes et bien sûr, aux écoles.

Le Monte Generoso ne pouvait porter un nom plus justifié : de son sommet, par temps clair, la vue est splendide sur toute la chaîne des Alpes suisses, de la Savoie aux montagnes du Tyrol. Il arrive même qu'on aperçoive la flèche de la cathédrale de Milan et, dans le lointain, la plaine lombarde jusqu'aux Apennins.

L'an dernier, Migros célébrait son cinquantième anniversaire et, à cette occasion, nous avons invité les enfants de toutes les écoles suisses à venir passer une nuit gratuite à l'auberge et à emprunter — gratuitement également — le chemin de fer de montagne. Deux cents classes et quelque cinq mille écoliers ont répondu à l'invitation et de nombreux maîtres et écoliers nous ont écrit par la suite leur enthousiasme.

Bien que l'année de jubilé soit passée, Migros offre cette année encore aux classes suisses — dans la limite des places disponibles — une nuit et un petit déjeuner gratuits à l'auberge. Le prix de la montée en chemin de fer au Generoso est de Fr. 4.50 pour les écoliers de moins de 16 ans (aller et retour, Fr. 6.—).

Les institutrices et instituteurs désirant profiter de cette offre avec leurs élèves sont priés d'envoyer le coupon ci-dessous ou de téléphoner à :

Albergo Monte Generoso
à l'att. de M. Hauser,
6825 **Monte Generoso**,

tél. (091) 68 77 22 (de 17 h. 30 à 20 h. 30)

qui leur enverra des suggestions d'excursions avec itinéraires et les formules d'inscription.

Veuillez m'envoyer votre documentation sur les excursions scolaires au Tessin.

Nom du maître : _____ **prénom :** _____

Adresse : _____

Ecole/classe : _____

Statuts pour le futur canton et pour le Jura bernois

Les délégués de la Société des enseignants bernois se sont réunis le 28 avril en assemblée générale dans la salle du Grand Conseil. Dans un exposé introductif, le président Fritz Gerber a appelé tous les enseignants à s'unir pour faire face aux critiques dont ils sont l'objet.

Le onzième point à l'ordre du jour concernait les sections francophones, soit la procédure de séparation SEB - Jura-Nord et l'organisation future des sections du Jura-Sud.

L'assemblée a adopté à l'unanimité le projet du Comité cantonal concernant la séparation et qui sera soumis cet été en votation générale. Il est ainsi libellé : « Lorsque le Jura-Nord deviendra un canton autonome, la SEB mettra à disposition de l'Association des enseignants de ce canton une partie de sa fortune nette (avoirs et dettes) correspondant au nombre des membres à pleins droits qui faisaient partie de la SEB dans cette région, à une date de référence à fixer ultérieurement, à condition que la nouvelle association soit ouverte au moins aux mêmes catégories d'enseignants que la SEB.

« L'assemblée des délégués édictera un règlement ; le Comité cantonal SEB constituera une commission paritaire chargée de l'élaborer et mettra à disposition de cette commission les experts nécessaires.

« La commission paritaire comprendra quatre membres SEB du futur canton du Jura et quatre membres de la SEB restante (dont au moins un du Jura-Sud). Les quatre membres SEB seront nommés par le Comité cantonal SEB tandis que les sections du Jura-Nord (trois) et le Comité central SPJ désigneront chacun un représentant. Le secrétaire central et le secrétaire-adjoint assisteront aux délibérations de la commission paritaire avec voix consultative.

« Le mandat de la commission paritaire sera établi par le Comité cantonal SEB, d'entente avec le Comité central SPJ. »

L'assemblée a ensuite pris à l'unanimité la décision de principe arrêtée le 12 mars à Péry par les trois sections du Jura-Sud qui demandaient la mise en vigueur de la régionalisation de type B prévue par les statuts. Selon ces derniers, « des associations régionales A voisines ont le droit de se constituer, par votation générale, en associations régionales B.

Avec le consentement de l'Assemblée des délégués, des sections individuelles peuvent, à la majorité absolue des membres, s'affilier à une autre région de type B ou s'exclure de la région B. Les modalités seront fixées par le Comité cantonal sur préavis des comités des sections et associations régionales A concernées. »

Les associations régionales B s'occupent avec pouvoir de décision des questions de portée régionale, telles que la formation continue, la collaboration entre les différents types d'école, et avec droit de proposition aux organes centraux de la société, des questions de portée générale.

Elles se donnent des statuts propres qui complètent ceux de la société, mais ne doivent pas être en contradiction avec eux. Une association régionale de langue française peut appartenir à des associations romandes d'enseignants au rang de section cantonale et y représenter les intérêts de sa région. Les organes régionaux et centraux veillent spécialement à assurer l'information réciproque.

Parlant au nom du comité cantonal, le collègue Bürki a assuré les enseignants du futur canton du soutien dans la création de leur propre association. Quant au président Perren, il a déclaré que les contacts avec les enseignants du Jura-Sud seraient maintenus comme jusqu'à présent.

Pléthore et chômage

Touchés à leur tour par la pléthore, de jeunes collègues de l'ancien canton ont fondé avec l'aide de la SEB une « Association des enseignants sans place ». L'assemblée des délégués a adopté un règlement qui permettra à la SEB de lutter contre la pléthore des enseignants et d'atténuer les conséquences individuelles et collectives.

« Le Comité cantonal, dit le règlement, suit de près la situation sur le marché de l'emploi, en procédant au besoin à de propres relevés statistiques. Il propose et soutient des mesures officielles destinées à rétablir et à maintenir un sain équilibre entre les besoins prévisibles, les réserves à disposition et les admissions aux institutions de formation des enseignants de tous les degrés. Il collabore autant que possible avec les groupements spécialisés par degrés ou par disciplines, avec des asso-

ciations de maîtres sans place, avec les autorités et avec les sociétés suisses d'enseignants. Au besoin, il agira de sa propre initiative. »

Les mesures que prendra le Comité cantonal en faveur d'enseignants sans place sont les suivantes : conseils et soutien aux organismes d'autodéfense des enseignants sans place ; organisation de cours et stages pouvant améliorer les qualifications professionnelles des chômeurs ou les aiguiller vers d'autres débouchés ; subventionnement de cours de perfectionnement ou de recyclage organisés par des tiers.

L'assemblée a ensuite voté une cotisation spéciale de 10 francs par membre et par semestre qui permettra le versement d'une subvention aux enseignants sans place suivant les cours de perfectionnement.

Des autres décisions prises et touchant le Jura, retenons :

- la nomination de Frédy Lécho, président de la section de Bienne-La Neuveville, à la Commission de surveillance de la caisse de compensation, en remplacement d'Yvette Liechti ;
- la réélection pour quatre mois de Marcel Rychner, secrétaire central ;
- la réélection de Paul Simon, secrétaire-adjoint, comme rédacteur à l'Ecole bernoise ;
- la désignation de la section Bienne-La Neuveville, en remplacement de celle des Franches-Montagnes, à la vérification des comptes ;
- la nomination des délégués SEB à la Société suisse des enseignants Charles Ammann, Pierre Chausse, Paul Simon, Jean-Jacques Sinz, et des suppléants Lucien Bachmann et Edmond Bourquard.

B.

Le système

Il était une fois un adolescent qui avait accompli ses quatre années d'école primaire, puis était entré à l'école secondaire, où il était resté quatre autres années. Il choisit d'accomplir sa dernière année d'école obligatoire dans la classe de raccordement de l'une de nos écoles normales. Il s'inscrivit aux examens d'entrée à l'école normale et, pour se donner une seconde chance, s'informa des conditions d'entrée dans un autre établissement scolaire. Il lui fut répondu que contrairement à ses camarades demeurés à l'école secondaire,

il aurait à se présenter à un examen, la classe de raccordement étant considérée comme école primaire. L'examen de mathématiques portait uniquement sur l'enseignement traditionnel. A l'école secondaire comme dans sa classe de raccordement, il n'avait fait que des mathématiques modernes. Il échoua.

Il était une fois un adolescent qui avait accompli ses quatre années d'école primaire, et qui s'était présenté aux examens d'entrée à l'école secondaire. Recalé, il resta à l'école primaire. La peur d'un nouvel échec fit que ses parents le découragèrent de se présenter une nouvelle

fois, l'année suivante. C'était un bon élève, studieux, soigneux, exceptionnellement doué en dessin. En 8^e et en 9^e année, il suivit les cours à option d'algèbre. Un désir unique : devenir dessinateur. Mais les offres d'emploi étaient rares. Un jour, son cœur battit plus fort lorsqu'en ouvrant le journal, il lut qu'un bureau de génie civil cherchait un apprenti-dessinateur. La conclusion de l'annonce le calma très vite : « Exigences : école secondaire. »

Qui donc osera encore nous rebattre les oreilles sur l'égalité des chances des enfants de ce pays ?

Travelingue.

Le Centre d'information pédagogique de la SPJ

C'est en 1975 que la gérance du Centre d'information pédagogique (CIP) a été reprise par le groupe GEVA (Groupe Ecole et la vie Ajoie, pédagogie Freinet) sous la responsabilité de Georges Varrin, instituteur à Porrentruy. Constitué en 1968 après deux stages de pédagogie aux Emibois et à Boncourt, ce groupe est animé par Alain Crevoisier, maître de pédagogie curative à Porrentruy, et se réunit toutes les deux semaines en une séance de travail à l'Ecole normale de Porrentruy.

Les activités principales du groupe GEVA sont inspirées des techniques et de l'esprit Freinet : création de matériel ; échange de procédés pédagogiques et d'expériences ; discussions critiques du travail scolaire dans les classes des membres du groupe ; mise en commun des difficultés rencontrées dans l'activité professionnelle ; mise sur pied, par l'intermédiaire des organismes officiels, de cours de pédagogie institutionnelle, de créativité, de gymnastique, de psychologie, etc. Le groupe s'autofinance et, jusqu'à ce jour, n'a diffusé son matériel que parmi ses membres.

C'est parce qu'il constitue un groupe de collègues rompu au travail en équipe et que les activités du CIP s'inscrivent dans celles du GEVA pour lequel elles représentent une motivation nouvelle qu'il a accepté de reprendre l'administration du centre. Il dispose de locaux adéquats à l'Ecole normale pour ses séances de travail, d'un appui financier permettant la réalisation d'un matériel plus important et plus diversifié, d'une audience plus forte auprès des organismes officiels et des collègues.

Des réalisations en cours et à venir

Le groupe s'est réuni une fois chaque semaine dès 1975. Il a procédé à l'inventaire du matériel et a mis sous caches 2000 diapositives de géographie. L'appel lancé ici même aux enseignants et sollicitant propositions et suggestions n'a eu qu'un faible écho. Il travaille actuellement à la réalisation d'un dossier devant servir à l'enseignement du chant. Il comprendra une cassette « Vieux airs, vieilles chansons », les fiches de l'élève avec textes, partition et commentaires, ainsi que la fiche d'utilisation pédagogique. Les objectifs du groupe sont de promouvoir le folklore jurassien tout en facilitant le travail du maître.

La cassette et le matériel qui l'accompagne seront diffusés à titre expérimental dans un certain nombre de classes. Selon le résultat de l'expérience, d'autres enregistrements seront effectués.

Les autres activités prévues à court terme sont l'édition et la diffusion de la série de diapositives « Vallée de Delémont » qui complètera la collection consacrée au Jura ; la création de diapositives de sciences naturelles, notamment un herbier photographique ; la constitution d'un dossier d'histoire jurassienne et d'un dossier intitulé « Excursions scolaires » ; l'étude des techniques d'expression dans les activités créatrices ; la création d'une bibliothèque enfantine au service de la lecture suivie. Pour l'établissement des priorités, il sera tenu compte des vœux exprimés par les enseignants et des besoins.

Quant aux perspectives à long terme, elles ont déjà fait l'objet d'un rapport fouillé, rédigé à la demande de la SPJ et remis à tous les enseignants jurassiens en 1971. Rappelons-en les points essentiels :

- la création d'un grenier pour éducateurs, avec des connaisseurs qui trient, qui présentent un choix de matériel, d'appareils, de documentation ;
- l'organisation d'expositions itinérantes avec démonstrations et prêts, par exemple au moyen d'un bus ;
- un foyer de recherche qui serait une forme de laboratoire pédagogique ;
- l'information sous forme de publications, de rencontres, de cours.

B.

(D'après le rapport présenté au Comité général par Georges Varrin.)

J'AI RETENU DE MES LECTURES...

« Non seulement le concept d'individu a été confondu avec celui d'être humain, mais ce dernier a été adultéré par l'introduction d'éléments étrangers, et privé de certains de ses éléments propres. Nous lui avons appliqué les concepts qui appartiennent au monde mécanique. Nous avons ignoré la pensée, la souffrance morale, le sacrifice, la beauté et la paix. Nous avons traité l'homme comme une substance chimique, une machine, ou un rouage de machine. Nous l'avons amputé de ses activités morales, esthétiques et religieuses. Nous avons aussi supprimé certains aspects de ses activités physiologiques. Nous ne nous sommes pas demandé comment les tissus et la conscience s'accommoderaient des changements de l'alimentation et du mode de vie. Nous avons totalement négligé le rôle capital des fonctions adaptatives et la gravité des conséquences de leur mise au repos. Notre faiblesse actuelle vient, à la fois, de la méconnaissance de l'individu et de l'ignorance de la constitution de l'être humain. »

Alexis Carrel,
« L'Homme, cet inconnu. »
Plon éd.

Centre de perfectionnement

La formation des animateurs

Le Centre voue une attention particulière à la formation des animateurs afin d'atteindre les objectifs principaux suivants :

— dispenser au corps enseignant des cours de qualité et répondant à leurs besoins réels ;

— rechercher une unité dans l'application d'un programme précis ;

— assurer une véritable formation continue ;

— donner aux enseignants la possibilité d'une formation complémentaire qui leur permette d'animer ensuite des groupes d'adultes.

Ce dernier objectif nous semble primordial et nous attirons l'attention du corps enseignant intéressé sur les trois cours suivants auxquels ils peuvent encore s'inscrire :

Activités créatrices manuelles (cours 1.1.)

3 semaines de formation : du 21 juin au 10 juillet (+ 1 semaine prévue en 1977). Le programme est captivant : alternance des exposés et connaissances des techniques en tant que support : dessiner, peindre, pétrir, tailler, bâtir, construire, tisser, broder, animer, composer, graver, imprimer, s'exprimer avec son corps.

Education musicale (cours 1.3.2.)

Cours ouvert à tous les enseignants désirant donner des cours de méthodologie et d'exercices pratiques : chant et pose de la voix, audition, intonation, rythme, invention.

Français (cours 1.6.)

Cours organisé en collaboration avec le canton de Vaud. Le premier colloque de formation d'une semaine se déroulera au mois de novembre.

D'autres cours sont organisés — allemand, mathématique, environnement, éducation physique — et des renseignements sont volontiers donnés par les responsables désignés ou le secrétariat du Centre.

Rappelons que pour de tels cours, il est remboursé à chaque participant les frais de déplacement, de repas, de logement et de remplacement.

W. J.

Cours et manifestations du mois de juillet 1976

5.25.1. **Sprang (tressage de fils, ficelles) (ACBMOSJ)** : M^{me} Christine Olgati, les 3, 5, 6 et 7 juillet à Delémont.

6.4.2. **Poterie** : M^{me} H. Blandenier, les 5 et 6 juillet à Moutier.

6.8. **Flore et végétation des Alpes** : M. Eric Grossenbacher, du 12 au 16 juillet.

6.9.1. **L'histoire de la langue française (Aspects)** : M. E. Schulé, les 5 et 6 juillet à Saignelégier.

6.9.2. **Pose de la voix, diction, interprétation (COPMS)** : M^{me} I. Eicher-Jores, les 5, 6 et 7 juillet à Moutier.

6.11.1. **Autogestion pédagogique** : M. Michel Girardin, du 5 au 9 juillet à l'Ecole normale de Delémont.

6.11.2. **L'évaluation, pourquoi et comment ? (Docimologie)** : M. J. Cardinet, du 5 au 9 juillet.

6.11.4. **Problèmes pratiques concernant l'inadaptation et la délinquance des mineurs** : M^{me} M. Girardin, du 5 au 9 juillet à Moutier.

6.11.5. **La psychanalyse au service de la pédagogie** : M. Ch. Baroni, du 5 au 9 juillet à Saignelégier.

6.13.2. **Batik** : M^{me} H. Sanglard, du 5 au 9 juillet.

Examens d'aptitude physique de fin de scolarité

En accord avec l'Inspectorat de la gymnastique et des sports, l'Office jurassien J + S invite le corps enseignant à participer, en compagnie des écoliers et écolières en âge J + S, aux courses d'orientation régionales organisées à leur intention. Ces courses peuvent être comptées comme heures d'enseignement de la gymnastique. D'autre part, les résultats obtenus peuvent être pris en considération dans le cadre de l'examen de fin de scolarité obligatoire pour les élèves de 9^e année.

Ces courses régionales auront lieu comme suit :

10.5 : Coeuve, responsable Jean-Louis Moirandat.

13.5 : Moutier, responsable Bernard Steulet.

3.6 : Le Noirmont, responsable Michel Meyer.

10.6 : Tavannes, responsable Michel Meyer.

11.6 : Porrentruy, responsable Jean-Louis Moirandat.

Délai d'inscription

Nous rappelons au corps enseignant qu'il est encore possible de s'inscrire à certains cours qui auront lieu en 1976. Nous signalons en particulier les cours suivants :

Eléments de génétique (5.9.).

Techniques d'impression (5.12.).

Economie (5.51.3.).

Critique de l'information (5.58.1.).

Cinéma (5.58.2.).

Rétroprojecteur (5.62.).

Théâtre (5.63.).

Session d'été

Inscriptions nouvelles admises jusqu'au 15 juin pour les cours suivants :

Flore et végétation des Alpes (6.8.).

Poterie (6.4.2.).

L'histoire de la langue française (6.9.1.).

Pose de la voix, diction, interprétation (6.9.2.).

Autogestion pédagogique (6.11.1.).

L'évaluation, pourquoi et comment ? (Docimologie) (6.11.2.).

Problèmes pratiques concernant l'inadaptation et la délinquance des mineurs (6.11.4.).

La psychanalyse au service de la pédagogie (6.11.5.).

Batik (6.13.2.).

Vannerie (6.13.4.).

26.8 : Delémont, responsable Jean-Jacques Zuber.

2.9 : Tramelan, responsable Lucien Bühler.

3.9 : Bassecourt, responsable Jean-Jacques Zuber.

9.9 : Vicques, responsable Jean-Jacques Zuber.

Septembre : Bienne, responsable Roland Gurtner.

Septembre : St-Imier, responsable Michel Meyer.

Tous renseignements complémentaires peuvent être demandés aux experts aux examens d'aptitude physique, aux responsables des courses ou à l'Office jurassien J + S, tél. (039) 41 10 84.

Les directions des écoles primaires et secondaires, de même que les enseignants de l'éducation physique au degré supérieur sont rendus attentifs au fait qu'il reste environ un mois pour terminer les examens d'aptitude physique à la fin de la scolarité.

larité pour les garçons et pour les jeunes filles.

Les feuilles d'examen — bleues et roses — et la formule « rapport », dûment remplies et signées doivent être remises à l'expert(e) d'arrondissement jusqu'au

15 juin 1976 au plus tard.

Voir à cet effet la Feuille officielle scolaire (FOS) N° 7 du 31 mai 1975 ou la feuille tirée à part de celle-ci, contenant les instructions pour l'année 1975/76.

*L'inspecteur cantonal de
l'Education physique et des sports.*

Rédacteur de la rubrique jurassienne :
Abel BABEY, Pastourelles 17, 2800 Delémont. Tél. (066) 22 29 34.

Fribourg

UNE INSTITUTION EFFICACE ET DYNAMIQUE

L'Office cantonal du matériel scolaire

A travers 90 ans d'existence

A l'instar de toute institution, qu'elle soit privée ou officielle, la maison qu'on a longtemps appelée le « Matériel scolaire » s'inscrit d'une façon lumineuse dans une histoire qui lui est propre. Précisons d'abord qu'il s'agit d'une institution d'Etat qui se situe dans la période agitée de la fin du XIX^e siècle, à l'époque même où le canton se dotait de la loi fondamentale sur l'école primaire qui remonte au millésime de 1884. Objet d'une refonte totale dont la publication ne saurait tarder, cette loi initiale sur l'instruction primaire n'en constituait pas moins un texte légal de première importance. Le règlement qui la définit actuellement, promulgué le 19 mars 1973, s'inspire en outre de la loi du 14 février 1951 sur l'enseignement secondaire. Ainsi complétée, elle s'insère de plus dans le cadre plus général de la loi financière du 15 novembre 1960. Tels sont les hauts moments qui au cours de ses 90 ans d'existence, ont conditionné l'évolution et le caractère officiel de cet établissement qui jouit aujourd'hui d'un statut tout à fait autonome.

Son fondateur

La création de cette institution est l'œuvre de l'homme d'Etat génial et dynamique que fut Georges Python, l'intrépide directeur de l'Instruction publique qui présida aux destinées de l'école fribourgeoise durant près de 40 ans. Cet animateur irrésistible, aux vues souvent prophétiques, fut bien l'homme de son temps. Les nombreux actes de sa magistrature en portèrent longtemps la marque. Il excellait à innover, à doter le canton d'institutions qui, sans émarquer directement aux charges de l'Etat, répondaient néanmoins aux nécessités d'une évolution

qu'il sut pressentir et dominer de son influx créateur. Selon la pensée de son fondateur, la maison spécialisée qui devait assurer la distribution des fournitures scolaires devait être étroitement liée à la promulgation en 1884 de la loi sur l'instruction primaire obligatoire. Devenu conseiller d'Etat en 1886 à l'âge de 30 ans, il assumait la gestion du DIP jusqu'à sa mort en 1927.

L'organisateur

C'est à Léon Genoud, instituteur à Onnens (Sarine), que revint la lourde mission d'envisager la mise en place d'un organisme chargé non seulement de la diffusion mais aussi de la distribution à travers le canton du matériel scolaire indispensable. A cet effet, en 1884, on le dépêcha à Zurich où il visita l'Exposition scolaire permanente dont il rapporta les prémices de la fondation qu'on lui avait confiée. A son tour et dans des proportions certes plus modestes, il mit sur pied à Fribourg, dans l'ancien pensionnat, l'organisation méthodique d'une exposition permanente de livres et de fournitures scolaires. Le vœu en avait été émis à répétition reprises par des conférences pédagogiques. C'est enfin le 2 mars 1888 qu'un arrêté du CE instituait « un dépôt central du matériel d'école ». La jeune fondation revêtait, à ses débuts du moins, un double aspect : un centre de vente de matériel et en quelque sorte aussi un centre de documentation à l'usage soit des praticiens de l'enseignement, soit des novateurs en recherches pédagogiques. Et dès le 19 mars 1973, noblesse oblige, le dépôt, dont les services éminents ne se comptent plus, porte une appellation mieux en rapport avec son importance, celle d'Office cantonal du matériel scolaire.

Cet office, un commerce pas comme les autres

En effet, l'art. 9 du 19 mars 1973 stipule qu'aucun bénéfice ne peut être réalisé sur les ventes, chaque objet devant être facturé aux communes au prix coûtant. Dans sa dénomination actuelle, il centralise sous la direction d'un administrateur unique, avec la livraison des manuels et cahiers, celle de la fourniture du matériel à l'usage des travaux à l'aiguille. Par la volonté de son fondateur, la mission dévolue à ce service ne fut confiée ni à un éditeur ni à un libraire. On conçoit l'avantage pécuniaire appréciable que constitue, pour les communes, le caractère économique de la distribution. Cependant, la mutualité scolaire, caisse maladie en faveur des enfants en âge de scolarité, a bénéficié durant 33 ans d'un subside annuel versé par le Matériel scolaire. Cette pratique est maintenant supprimée.

L'organisation actuelle

Financièrement autonome, l'institution dépend naturellement du DIP et placée sous la surveillance d'une commission cantonale selon des dispositions clairement définies. Un cahier des charges spécial en définit les attributions. La présidence en est assumée par M. Maillard, chef de service à l'Enseignement primaire. Bouclés chaque année au 31 décembre, les comptes annuels ainsi que l'inventaire des stocks sont contrôlés soit par la commission de surveillance, soit par l'inspectorat financier. Par le truchement du DIP et du Conseil d'Etat, le Grand Conseil les avalise à son tour.

Gérance et personnel

Un personnel très réduit nommé par l'Etat, au total 5 personnes, dont le gérant actuel M. Dévaud, fait aisément face, grâce à une méthode rationnelle, aux diverses activités de cet important service.

Outre les ventes, l'approvisionnement et la comptabilité, le cahier des charges de l'administrateur exige de ce dernier des connaissances éprouvées sur les différentes phases de l'édition, la soumission et l'attribution d'entente avec le DIP. Ce document confie en outre au gérant les nombreux contacts aux divers échelons de la collaboration. Sur mandat officiel et depuis l'instauration de l'Ecole romande, il édite des ouvrages d'usage intercantonal. En fonction depuis plus de 30 ans, l'administrateur témoigne d'une grande expérience. Elle lui a permis depuis bientôt 10 ans et particulièrement dès l'époque où la rentrée scolaire d'automne a été étendue à tout le canton, de mettre en valeur ses méthodes de rationalisation. Son statut spécial lui confère une indépendance qui atteste de l'autorité qu'il s'est acquise dans l'accomplissement de sa charge. L'activité des membres de ce service relève naturellement de la loi sur le statut du personnel et du nouveau texte légal qui régit la Caisse de prévoyance.

Bilinguisme

Ce particularisme n'est pas sans influencer sur la cherté des éditions, sur les difficultés d'approvisionnement, par conséquent sur le coût final des manuels ainsi que sur la composition de commission de surveillance. Pourtant la même sollicitude préside parfaitement à l'égalité de traitement dont est l'objet la représentation des deux langues.

Normes indicatives sur l'ampleur du service

Les données suivantes illustrent l'importance de ce centre cantonal unique de livraison du matériel utilisé par nos écoles. L'instauration plus ou moins généralisée d'un éconamat scolaire communal a permis d'échelonner et d'assurer une distribution sans heurt de tout le matériel indispensable. La maison actuellement réorganisée sur la base d'une expérience éprouvée assure la fourniture à 118 classes enfantines, 882 classes primaires, 120 classes spéciales ainsi qu'à quelque 400 classes du cycle d'orientation et du secondaire supérieur. Au total, environ 1500 classes groupant près de 30 000 élèves.

Tonnage livré en 1975: 150 tonnes pour une valeur de 1½ million. Le seul volume des cahiers, qui a connu une progression constante, représente à peu près 50 tonnes. Les marchandises en stock gravitent autour de Fr. 800 000.—.

Taxe fixe d'écolage

L'institution généralisée de cette finance de participation aux frais du matériel a pu être introduite de pair avec la réorganisation fondamentale de la distribution survenue il y a quelques années. Cette taxe s'échelonne entre 10 et 15 francs. Un certain nombre de communes ont mis leurs élèves au bénéfice de la gratuité. A plus ou moins long terme, cette pratique ne tardera pas à se généraliser. Un slogan électoral de moins sur l'échiquier politique.

Volet final

L'Office cantonal du matériel scolaire. Une institution modèle établie sur des bases judicieusement déterminées. Une organisation efficace et dynamique qui ne demande rien à l'Etat et qui, en raison de la modicité relative du matériel, rend d'incomparables services aux communes et à l'ensemble de la collectivité.

C.

Rédacteur de la rubrique fribourgeoise :
Albert CARREL, Reichen 2, 1700 Fribourg.
Tél. (037) 22 46 80.

Valais

Programme d'activité 1976 de l'AEPSVR

Chaque année, l'AEPSVR invite les membres du personnel enseignant à prendre part aux diverses journées sportives qu'elle organise. Voici le programme d'activité de l'année 1976.

Date	Lieu	Matières
25.4.76	Super-St-Bernard	Sortie à skis et slalom géant
1.5.76	Vouvry	Cours de football
12.5.76	Monthey	Tournoi de basket filles
19.5.76	Monthey	Tournoi de basket garçons
26.5.76	Sion	Journée valaisanne de sport scolaire
18.6.76	St-Gall	Journée suisse de sport scolaire
21-23.6.76	Brigerbad	Natation
24-25.6.76	Sion	Introduction au nouveau manuel 1 à 4
1-4.7.76	en cabane	Cours d'alpinisme
25.9.76	Sion	Gym-Jazz
30.10.76	Bois de Finges	Cross de 10 km
13.11.76	Martigny	Tournoi de basket
4.12.76	Vissoie	Cours de hockey
3.77	Sierre	Tournoi de volley
20-22.2.77	Zermatt	Cours de ski

Programme riche et varié qui devrait réjouir les enseignants valaisans amateurs de sport et soucieux d'approfondir leurs connaissances en matière de gymnastique. Les membres du comité de l'« Association d'éducation physique scolaire du Valais romand » ne peuvent être que chaleureusement félicités pour leur dévouement.

P.-M. G.

Age de fin de scolarité

Il y a quelques années, certaines entreprises acceptaient des apprentis âgés de 15 ans: ceci était une dérogation permise de la loi qui fixait l'âge de fin de scolarité à 16 ans. Pour faire face à certains abus, le Conseil d'Etat valaisan publia d'une manière précise les conditions de la libération de la scolarité obligatoire; en voici quelques mots:

1. A la fin de cette année scolaire, sont libérés: les élèves nés en 1960, et les élèves nés avant le 30 septembre 1961 qui ont accompli 9 ans de scolarité obligatoire; pour les élèves nés après le 30.9.61, la condition requise est d'avoir terminé avec succès la 3^e année secondaire.

2. Les jeunes filles qui termineront leur

scolarité en 1^{re} année de cycle sont astreintes à suivre un cours ménager.

3. Il est conseillé à tous les jeunes d'achever le programme du cycle d'orientation avant d'entrer en apprentissage. Pour les jeunes gens qui ne trouveraient pas de place d'apprentissage en fin de scolarité, le Conseil d'Etat recommande de prolonger leurs connaissances en s'inscrivant dans les écoles préprofessionnelles ou de culture générale.

P.-M. G.

Rédacteur de la rubrique valaisanne :
Pierre-Marie Gabioud, Neige et Soleil,
1874 CHAMPÉRY.

En Suisse romande, au cinéma

Vol au-dessus d'un Nid de Coucou

de Milos Forman

Est-il encore temps — arrivant comme grêle après la vendange — de répéter que ce film compte parmi les plus retentissants de l'année ? Retentissant par le bruit qu'ont fait les 5 Oscars décrochés à Hollywood : meilleur scénario, meilleure mise en scène, meilleures interprétations masculine et féminine (j'ai oublié le 5^e), retentissant encore par le succès, mérite et escompté, qu'il remporte auprès de tous publics, européens et américains.

Excellent présentateur d'une marchandise qui se vend bien actuellement, Milos Forman a bon nez ; l'antipsychiatrie, tout comme l'écologie ou le ginseng, sont dans le vent. Il sait happer le détail qui va horrifier la salle, capturer un regard halluciné, un geste déboussolé ; il s'attarde sur un visage hagard ou hilare, il fixe le masque figé de l'imperturbable infirmière-chef, parque glaçante de cette maison des fous.

Mais il faudrait tout de même rendre à César ce qui est à Ken Kesey et rappeler que cet étrange nid de coucou (en américain l'expression signifierait « nid de dingue ») fut décrit en 1962 déjà par un jeune auteur, révolté de ce qu'il avait vu et vécu en tant que stagiaire dans un hôpital psychiatrique. Il fallait, à l'époque, faire preuve de courage ou d'une certaine inconscience pour dénoncer avec tant de rage la cuisine interne de ces cliniques spécialisées. Il ne se trouva d'ailleurs aucun metteur en scène assez fou pour prendre les risques d'une adaptation cinématographique. Maintenant les choses ont mûri, des médecins parlent, des journalistes enquêtent de l'intérieur ; Forman se lance...

Parler du film, c'est considérer la partie émergente du roman : Forman traite l'aspect premier, c'est-à-dire les dangereuses manipulations possibles de la psychiatrie — et d'autant plus dangereuses que protégées par le secret médical — la toute-puissance de cette science quand elle devient l'instrument d'un système.

Dans son ouvrage, Ken Kesey donne la parole à Bromden, l'Indien ; c'est lui qui conduit le récit de bout en bout. Pre-

mier défi car, méprisé par ses compatriotes blancs, le géant de sang mêlé leur rend la monnaie en se réfugiant dans le mutisme : depuis son adolescence, il se fait passer pour sourd-muet ! Narrateur lyrique ou cauchemardesque, évoquant des souvenirs d'enfance ou sombrant dans des visions d'apocalypse, Bromden refuse en son for intérieur la vie aseptisée que lui propose la civilisation blanche. Second défi, il échappera, seul, au monde capitonné de l'empire psychiatrique, castrateur des fortes têtes, outillé pour amoindrir, diminuer ou réduire en toute impunité et à l'aide de la chimie, de l'électricité ou de la chirurgie, tout éventuel perturbateur de l'ordre établi.

« C'est uniquement dans votre intérêt que nous exigeons le respect de l'ordre et de la discipline », déclare Miss Ratched, infirmière-système.

Forman dépeint magistralement la lente érosion, les sursauts, puis la destruction d'une personnalité qui refuse de s'intégrer. Mac Murphy, flambeur, roublard et frondeur, en pleine santé physique et mentale, croit rouler son monde en se faisant interner pour éviter d'avoir à purger une peine de prison. Il oublie que quand on entre en prison, on connaît la date de sortie. Quant on est sous tutelle médicale... Mac Murphy se brisera à son tour. Un pensionnaire l'avait pourtant averti :

« Le monde, mon cher, appartient aux forts. Le rituel de notre existence a pour fondement le principe : le fort devient plus fort en mangeant le faible... Le lapin accepte de tenir le rôle que prévoit pour lui le rituel et il reconnaît que le loup est le plus fort. Pour se défendre, il devient timide, peureux, il fuit, creuse des terriers au fond desquels il se cache quand le loup rôde dans les parages. Et il supporte son fardeau. Il sait quelle est la place à lui assignée. Et il y a bien peu de chance pour qu'il provoque le loup. Est-ce que ce serait sage, dites-moi ?... « Nous sommes tous des lapins ! »...

« Attention ! Ce n'est pas parce que nous sommes des lapins que nous sommes ici — nous aurions été des lapins n'importe où — nous sommes ici parce que nous ne nous adaptons pas à la lapinité.

Nous avons besoin qu'un bon gros loup bien costaud comme l'infirmière nous enseigne où se trouve notre place. »

Voir le film, donc, avec un Jack Nicholson remarquable, une Louise Fletcher odieuse, à craindre pour elle qu'on la confonde avec le rôle, et un impressionnant Will Sampson, unique rescapé de l'enfer. Mais dépasser le coup de cabotinage Forman et lire l'ouvrage de Ken Kesey, voilà ce que je vous suggère.

Je t'aime moi non plus

de Serge Gainsbourg

Monde très spécial, encore, et marginal, que celui où les anti-héros de Gainsbourg se débattent.

Sur une antiroute menant nulle part, sinon à la décharge, brinqueballe un gros camion, vieux, sale, avec sur le pare-brise toute la poussière des chemins et, giclé sur la vitre, le sang d'un corbeau venu s'écraser là. Indifférence pour l'oiseau mort comme pour les deux gars qui conduisent le véhicule. Italien, Polonais, ils ont échoué sur sol américain où ils débarrassent les ordures, convoient les scories de l'abondance vers des lieux abandonnés : face cachée de la consommation. Les personnages de cette histoire sont aussi les oubliés d'une société normative. Gainsbourg ne cache pas son propos pessimiste.

Sur cet itinéraire désolé, une escale minable ; et derrière le comptoir, une espèce de petit clown émouvant, fille ou garçon ? qui se fout de servir de la bière ou des hot-dogs. Johnny-Jane n'attend rien, de personne.

Le couple des garçons (ils sont homosexuels) fait une étape dans le bistrot. Krass est intrigué par l'ambiguïté de Johnny-Jane, qui l'étonne, le retient. Femme il ne l'aurait pas remarquée. Androgyne, elle le séduit. Leurs amours de barrière, leurs rêveries au bord d'une décharge, leur première nuit dans un motel sordide, une drôle de baignade dans une gouille qui s'est arrêtée là parce qu'il n'y avait plus d'ailleurs, même pour l'eau, sont les seuls romantismes de ces amants à l'envers.

Gainsbourg démonte avec le cynisme et la désespérance qu'on lui connaît les mécaniques bien huilées, il exhibe l'envers du décor. On sait, par exemple, qu'il est de bon ton de fréquenter les night-clubs — enfin pour certains — pourvu qu'ils soient élégamment moquetés et lumière-tamisés ; devant un public select le spectacle est alors dit « de qualité » voire artistique. Pas question de penser que les spectateurs sont des voyeurs. Otez les tapis, les tentures, le champagne, les éclairages étouffés, et remplacez par un

hangar, de la bière, une ampoule barbouillée en couleur, des hommes qui suent, des « actrices » de 36^e zone ; le spectacle devient pénible à soutenir. Mais, dit Gainsbourg, qu'est-ce qui fait courir les uns et les autres ?

Krass n'a pas de bonnes manières ; brutal pour vivre, brutal pour aimer, il fera souffrir Johnny-Jane.

Il y a quelque chose de Céline dans ce film qui erre sur les chemins du bout de la nuit. On évite — de justesse — la chute dans le scabreux. Gainsbourg filme sa femme sous tous les angles, ne laissant rien échapper, pas une expression : horreur, étonnement, drôlerie ou tendresse. Jane Birkin est déchirante. Pourtant elle réussit encore à faire rire, en prime, avec des airs de gamine mal élevée et son langage piqué d'une pointe d'accent britannique. La brute épaisse, c'est J. Dalesandro ; il a le gabarit et le ton justes. Quant à la musique, de Gainsbourg encore, elle a quelque chose de cassé, comme l'histoire. Un guinche pour les paumés, c'est pas la Petite Musique de Nuit.

Ce n'est peut-être pas le chef-d'œuvre de l'année, c'est un film controversé, un un sujet limite, mais il mérite qu'on s'y arrête, ne serait-ce que pour la performance de Jane Birkin.

Cela dit — ai-je assez fait comprendre que le film de Gainsbourg m'a plu ? — j'aimerais quand même faire remarquer que bien des spectateurs, dont je suis, commencent à en avoir plein la rétine des bonshommes et de leurs partenaires qui s'ébrouent et se tripatoillent, se font de grandes scènes de ménage ou d'amour, tous appareils naturels et personnels au vent et, de plus, en cinémascope.

Ras les paupières, Messieurs les cinéastes, cette mode a assez duré, elle devient monotone. C'est pourquoi je n'irai pas voir Depardieu faire hara kiri de son attribut masculin — subtil symbole ? — dans « La Dernière Femme ». Rhabillez-les, je m'ennuie, je m'enrhume. On peut tout de même faire du bon cinéma autrement. Une preuve :

L'Argent de Poche

de François Truffaut

Il n'a pas envie de sortir du monde de l'enfance. Il y retourne avec délices, avec malice, comme d'autres ne se lassent jamais de flâner dans un coin de vieille ville.

« L'Argent de Poche », c'est le regard attendri et complice d'un grand copain plus âgé, qui rêve de rester en état d'enfance, en état d'innocence. Les mêmes de Truffaut sont éclatants de vie, épatants de spontanéité. Ils jouent juste, peut-être parce qu'ils s'amusent. Royalement. Et

que Truffaut est un cinéaste de grande classe, patient, attentif. Saisir au vol les facéties, les voluptés à tripoter d'un bout d'homme de 3 ans, filmer Gregory et son chat, Gregory et les pâtes alimentaires, sans paroles mais tellement parlant, c'est de la belle ouvrage.

Pêle-mêle, je revois de ce film des frimousses malicieuses, des airs fripons de conspirateurs en culottes courtes, des visages graves ou éblouis devant la première fille ou la jolie maman d'un copain ; je souris encore de la joyeuse confusion qu'on fait à cet âge des valeurs des grandes personnes, à commencer par celle de l'argent.

Et puis il y a les amours enfantines, balbutiantes et maladroitement ; l'école : vieille, grise, avec une cour à barreaux, un vrai remède « contre » ; les retrouvailles quotidiennes pour le troc, l'argent de poche ; la petite-fille astucieuse qui

ameute tout le quartier avec le porte-voix de son gendarme de père. Je n'oublie pas Julien, beau comme un gitan et fier comme eux, battu et jeté à la rue par sa mère.

Dans ce film plein de fraîcheur, doux et acidulé comme un bonbon au citron, Truffaut se fait plaisir et à nous aussi. Bien sûr les parents et les maîtres n'ont pas toujours la part belle, mais il ne s'agit pas de plaider gravement une cause, tout reste gentil. (Et d'ailleurs elle est bien défendue, la cause des mêmes.)

Tous ces mouflets qui dégringolent les ruelles pentues de Thiers comme un collier de perles sauvages cascadeant sur un escalier, c'est « L'Argent de Poche », vivifiant comme l'eau qu'on boit dans ses mains au goulot des fontaines.

Si vous avez soif...

La Crécelle.

CDIP

Importantes prises de position et décisions

Le 11 mars 1976, la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) s'est réunie à Berne en séance plénière sous la présidence du conseiller d'Etat A. Gilgen, de Zurich, et en présence du conseiller fédéral H. Hürli-mann, chef du Département fédéral de l'intérieur.

La conférence s'est d'abord prononcée sur le rapport d'un groupe de travail que l'OFIAMT avait chargé d'étudier les problèmes de la **jeunesse et du marché du travail**. Au terme d'une discussion approfondie, la conférence a décidé de recommander, à tous les cantons qui ne l'ont pas encore fait, la mise en place de la neuvième année scolaire obligatoire. La dixième année scolaire doit rester facultative, et il conviendra que l'enseignement y tienne compte, d'une part, des élèves désireux d'étendre leurs connaissances et, d'autre part, de ceux qui ont connu des difficultés au cours de leur scolarité ; cet enseignement devra servir à permettre ou faciliter le choix d'une profession. En ce qui concerne la pléthore d'enseignants, les cantons entendent procéder d'abord à un relevé de l'état présent et à un échange d'informations sur les mesures prises ou projetées pour remédier à la situation.

La consultation sur le rapport « **Enseignement secondaire de demain** » a fait l'objet d'un rapport d'évaluation. Après en avoir pris connaissance, la conférence a adopté des **recommandations et des décisions sur la réforme de l'enseignement secondaire** ; elle a, en outre, chargé sa

commission de l'enseignement secondaire d'étudier deux questions importantes : la réduction du nombre des disciplines exigées pour la maturité et celle du nombre des types de maturité. Cependant, un point doit demeurer acquis : l'enseignement secondaire a pour mission de donner aux élèves les connaissances et la maturité d'esprit nécessaires pour qu'ils accèdent sans examen aux études universitaires, quelle que soit la faculté choisie, et il importe que le niveau de la maturité demeure constant ou même qu'il soit amélioré.

La conférence a ensuite souscrit au principe d'une **contribution des cantons sans université à l'augmentation de la capacité d'accueil pour les études cliniques de médecine**. Le montant de cette contribution et la clé de répartition seront arrêtés lors de la prochaine séance plénière.

Le secrétaire général de la conférence, le Prof. E. Egger, a enfin renseigné les chefs des Départements de l'instruction publique sur l'état des travaux préliminaires concernant les **relevés statistiques scolaires** en Suisse. Dans la situation actuelle, deux autres types de statistiques s'imposent de toute urgence : la première, sur la carrière scolaire des élèves du niveau postobligatoire ; la seconde, sur les enseignants. Par ailleurs, il serait souhaitable d'examiner les modalités de statistiques financières dans le domaine de l'enseignement.

Stages de céramique pour amateurs

du 12 juillet au 6 août à Bonfol (Jura)

Durée : une semaine au minimum et jusqu'à 4 semaines. Début du stage le lundi.

Cours pratiques :

Du lundi au vendredi de 8 h. 30 à 12 heures. Le nombre des participants est limité à 12 par semaine.

Techniques enseignées : montage d'objets au colombin et à la plaque, ensuite modelage. Décoration par engobes et grattage. Pour les stagiaires restant plus qu'une semaine, il est prévu la décoration aux engobes d'un grand plat rond, et des catelles aux émaux colorés. Démonstration de tournage et calibrage. L'après-midi l'atelier est ouvert pour le travail libre.

Cours théorique :

Dans le courant de la matinée, un moment est réservé à l'étude élémentaire :

- des matériaux employés en céramique;
- des diverses techniques de travail ;
- des diverses techniques de décoration et d'émaillage ;
- enfournement et cuisson.

Prix par semaine :

Fr. 180.— y compris terre, outils et matériel. La cuisson des pièces réussies sera facturée à part.

Ce montant s'acquitte au moment de l'inscription sur CCP 25 - 41911. En cas de désistement ultérieur, le 80 % de la somme versée sera retourné. La liste des participants est établie d'après l'ordre des inscriptions. Si le nombre des participants dépasse le nombre des places disponibles, le montant intégral sera restitué.

Je décline toute responsabilité en cas d'accident. Chacun s'assure en prévision de toute éventualité.

Logement

Vous trouverez des hôtels et pensions de la région. Quelques chambres peuvent être louées dans la maison. En outre la possibilité de camper dans le voisinage de l'atelier est offerte aux stagiaires, à raison de Fr. 2.— par personne et par jour avec son propre matériel (eau chaude à disposition). En cas de mauvais temps durable, une salle de séjour sera ouverte.

Intérêt à la région :

Pour les participants au stage souhaitant visiter la région, on peut obtenir une documentation sur les attraits touristiques et possibilités d'excursions.

Pour tous renseignements complémentaires et inscriptions : A. Bachofner, potier, 2944 Bonfol, tél. (066) 74 48 38. CCP 25 - 41911.

Service de placements SPR

Cours d'allemand, en Allemagne

La Fédération suisse des auberges de la jeunesse organise, du 18 juillet au 2 août, un cours d'allemand à Schöningen près Braunschweig.

Leçons d'équitation facultatives.

Pour ce cours (qui réunira également de jeunes Allemands), on cherche un maître de français possédant bien les deux langues.

André Pulfer,
1802 Corseaux.

Connaissez-vous votre pression sanguine ?

Attention à l'hypertension !

L'hypertension subsistant longtemps sans symptômes apparents, sa mesure est le seul moyen de la dépister. Allez donc chez votre médecin faire contrôler — une ou deux fois par an — votre pression. Même si vous vous sentez bien portant !

La tension correspond à la pression qui règne dans notre système circulatoire, dans nos vaisseaux sanguins. Elle dépend du fonctionnement de la pompe cardiaque, de la qualité de sang circulant et de la résistance opposée par les capillaires de faible diamètre. Il faut une certaine pression pour assurer l'irrigation et l'alimentation des tissus de l'organisme. Si elle est trop élevée, les vaisseaux et le cœur sont surchargés et provoquent de l'hypertension. Cette affection concerne un adulte sur cinq en Suisse mais une grande partie des intéressés ne sont pas conscients de leur état.

L'hypertension est une maladie insidieuse d'évolution lente et qui pourtant peut être maîtrisée dès son dépistage. Sans traitement approprié, la pression vasculaire exagérée lèse les vaisseaux du cœur, du cerveau, des yeux, des reins ou des membres. Les conséquences se font sentir brutalement : faiblesse cardiaque, infarctus du myocarde, hémorragie cérébrale avec paralysie, défaillance rénale, c'est-à-dire assez souvent l'invalidité ou même, dans certains cas, la mort.

Les causes initiales de l'hypertension ne sont pas toutes connues. On sait que la consommation de sel, la suralimentation, l'abus d'alcool et de fumée, de même que des facteurs génétiques peuvent jouer un rôle dans l'augmentation anormale de la pression sanguine.

L'hypertension est discrète, elle ne cause que rarement des douleurs ; elle subsiste pendant des années sans être re-

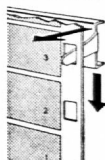
connue, mais n'en laisse pas moins des traces. Tout d'abord, le cœur doit supporter et surmonter la pression accrue, puis le muscle cardiaque se fatigue et finit par s'épuiser. L'hypertension touche aussi le cœur de façon indirecte, car elle favorise l'artériosclérose, et par conséquent, le rétrécissement des artères coronaires qui aboutit à l'angine de poitrine. Les vaisseaux cérébraux atteints ne présentent aucun symptôme apparent pendant longtemps. Mais la conséquence à long terme d'une telle lésion est l'hémorragie cérébrale qui provoque des paralysies, des troubles de la parole et des modifications psychiques, néanmoins réversibles dans une certaine mesure.

Les risques de l'hypertension étant évidents, il vaut la peine de surveiller sa pression sanguine. Cela est d'autant plus nécessaire que cette maladie peut être, sinon maîtrisée, du moins tenue sous contrôle, ce qui diminue notablement l'incidence de lésions graves.

Bauer ne construit pas des prrrrojecteurs.

Avec les projecteurs 16 mm P6 de Bauer on entend le son sans le bruit de l'appareil. Ceci parce qu'un nouveau système de griffe décompose l'entraînement de la pellicule en 5 phases par image:

1.



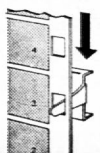
La griffe est introduite exactement dans la perforation. Elle ne bouge pratiquement pas en hauteur et arrive donc en douceur sur le bord de la perforation (la première source de bruit est ainsi éliminée).

2.

Ensuite la griffe est accélérée régulièrement jusqu'à la vitesse maximale. Elle a du reste 4 dents pour ménager la pellicule. Même si celle-ci est défectueuse, l'entraînement se fait sans encombres.



3.

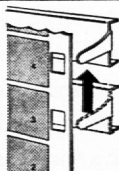


La griffe freine progressivement la pellicule jusqu'au stop. Il n'y a donc pas d'arrêt brusque, ce qui permet d'éviter le bruit d'un choc (et garantit également la fixité optimale de l'image).

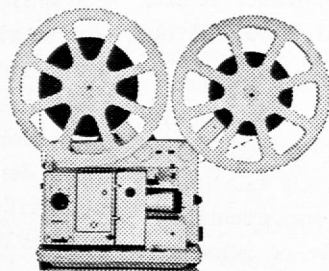
4.

La griffe se soulève légèrement du bord de la perforation et s'en retire au moment où la pellicule est à l'arrêt. C'est alors qu'a lieu la projection de l'image.

5.



La griffe revient à la position initiale, et le processus se répète 18 ou 24 fois de suite à la seconde selon la cadence. En éliminant autant de fois les trépidations désagréables bien que la pellicule soit entraînée dans un rapport optimal de 1:6,9.



Les projecteurs P6 de Bauer ont un fonctionnement silencieux. Leur amplificateurs sont de haute qualité, leur puissance lumineuse élevée et leur maniement extrêmement pratique. Pour en voir et en entendre plus, demandez-nous une démonstration sans engagement et appelez le numéro 01/42 94 42.

BAUER

Groupe BOSCH

KLOTZ WILDY